



N°0083 | du 27 Mars au 10 Avril 2013

GRANDE ENQUÊTE

LA CYBERCRIMINALITE ET L'ESCROQUERIE EN LIGNE



PPP.7,8,9

Tout savoir sur les méthodes des arnaqueurs

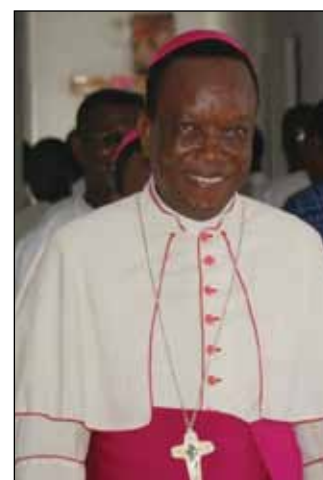
POLITIQUE

PP.2,4

Droit de réponse d'Agbéyomé Kodjo

INVITÉ SPÉCIAL

P.6



Mgr Benoît
ALOWONOU,
Président de
la Conférence
Episcopale du
Togo

« Le Pape africain viendra au moment où l'Esprit Saint le jugera opportun pour l'Eglise »

SOCIÉTÉ

P.11

« Gbozo » : Acrobatie de Moto. La nouvelle pas- sion de la jeunesse togolaise



moovGmail SMS

Envoie des SMS gratuits
à tes contacts Moov.



groupe
etisalat

Service Client : 7777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

LA GUERRE DES PRESSES N'AURA PAS LIEU

Après plusieurs semaines d'affrontements verbaux, de débats houleux, d'opinions exagérément exprimées au regard de l'enjeu, la Cour Constitutionnelle a, dans une décision rendue le 20 mars dernier, censuré certaines dispositions de la loi organique relative à la HAAC (Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication), en les déclarant non conformes à la Constitution.

Elle met ainsi fin au débat sur la constitutionnalité de cette loi et suspend provisoirement les polémiques sur son caractère liberticide. Ceux qui dès le début l'ont combattue, crient légitimement victoire, même s'il serait simpliste de faire de cette décision, une lecture qui donnerait raison à un camp contre un autre ; la Cour ayant visiblement rejeté toutes les dispositions pouvant s'apparenter à une mesure définitive, prérogatives qui devraient être celles d'un juge, tout en validant certaines des sanctions.

A l'occasion du vote de cette loi, s'est révélée au grand jour la grande division de la presse togolaise et des journalistes. Le plus inquiétant ne fut pas la manifestation, globalement, de deux blocs visiblement irréconciliables ; mais davantage la violence des propos et les invectives échangées, qui ont largement primé sur le débat nécessaire et souhaitable, arguments contre arguments. L'on a aussi compris que les querelles de personnes et les inimitiés avaient pris le pas sur la confraternité, et jouaient un rôle presque déterminant.

Pour autant, et après la tempête fratricide, la presse togolaise n'a d'autres choix que de regarder, ensemble, courageusement, les menaces qui pèsent sur elles. C'est simplement une question de survie. La politique de l'autruche ou la diversion vers lesquelles elle serait tentée d'aller, s'avèreront à terme, suicidaires. Plus que jamais et pour sauver la corporation, des Etats généraux qui aboutiraient à une espèce de refondation s'imposent. Ce mouvement doit être soutenu et accompagné par toutes les organisations.

Il s'agit de poser la question du statut de journaliste, celle très importante de la formation et celle non moins importante des moyens. En effet, s'il est vrai que l'avenir de la presse passe obligatoirement par davantage de professionnalisme, il doit être nécessairement accompagné par le renforcement des moyens disponibles. C'est ainsi qu'on évitera la guerre des presses, symptomatique avant tout de la précarité dans laquelle baignent les journalistes et que sera imposée, une presse réellement pluraliste au lieu d'être aujourd'hui, seulement multiple.

Droit de réponse de Monsieur Agbéyomé KODJO

Votre parution N° 0082 du 13 au 27 Mars 2013

J'aurais voulu me passer de l'exercice de ce droit de réponse, conformément à la posture de principe qui est mienne ; toutefois, j'ai décidé d'y déroger en raison de votre obstination à faire de ma personne, le prétendu cerveau et le soi-disant bras financier d'une entreprise criminelle, ayant anéanti tant d'année d'efforts et de sacrifices des commerçantes et commerçants des marchés de Kara et de Lomé.

A la lecture de votre parution du 13 mars 2013, je suis saisi d'un profond dégoût s'agissant du contenu de votre article constitutif en réalité d'un amoncellement de salmigondis que vous croyez pouvoir tenir comme vérité, relativement à ma personne.

Au-delà du caractère fantasmagique et donc inexact de votre grimoire, je suis flatté de l'hommage qui m'est ainsi rendu avec en manchette de votre journal un titre racoleur, fielleux et crapoteux qu'on croyait réserver à la presse de caniveau.

Le contenu de votre récit, contrairement à la déontologie de votre métier, est loin d'être équilibré et paraît construit au moyen d'une volonté délibérée de nuire et de porter atteinte à l'honneur et à la dignité d'une personne qui vient de subir une situation effroyable caractérisée par un absolu arbitraire dont vous même pourriez être la victime sous ces cieus où règnent l'iniquité et la brutalité sous des formes diverses.

Votre article apporte par ailleurs, la démonstration tangible de la duplicité du régime en place au Togo, qui tente par le renforcement de prérogatives anticonstitutionnelles dévolues à la HAAC, le musèlement de certains de vos confrères qui eux, non sans courage, dénoncent les dérives de sa gouvernance.

Votre grimoire est conçu uniquement à charge laissant apparaître quelque ressemblance avec le travail de certains services de l'Etat, qui récemment dans leur étonnante mission prétendument impartiale de recherche de la manifestation de la vérité, ont semblé identifier à grande vitesse, des présumés coupables, avant d'entamer leur mission d'investigation.

Votre abord, qui fait manifestement fi de la déontologie de la profession de journaliste, est votre choix. Je ne voudrais ni vous dénier ce choix professionnel, encore moins vous empêcher de l'exercer, même si certains de vos développements touchent à ma vie privée, au mépris de la loi qui vous fait obligation de préserver l'intimité de la vie privée de ceux qui sont concernés par vos écrits.

Depuis plusieurs années, je suis à intervalles réguliers, l'objet de ce genre d'agressions infamantes et avilissantes qui semble être la marque de fabrique de certains acteurs politiques décalés.

C'est ainsi qu'à l'occasion du lancement de notre formation politique, l'un de vos confrères, qui ne manquait aucune occasion pour me vilipender avait confié à l'un de mes avocats, qu'il était payé par le pouvoir pour me couvrir d'opprobres et que ce procédé relevait d'une mission au profit de son mandant.

Triste sort que celui de nos tropiques où des journalistes qui devraient éclairer en toute objectivité et impartialité l'opinion publique, révéler la dérive despotique des dirigeants, dénoncer les travers de la société, préfèrent mettre les règles déontologiques auxquelles ils sont astreints, sous le boisseau, tronquer leur fierté contre des fripes et laisser les indigents diriger leur plume pour remplir leurs colonnes du summum de la bassesse.

Aussi, je forme le vœu de ce que l'avenir ne vous réserve l'infortune qui est mienne et celle de mes compagnons qui eux ont des convictions politiques solidement ancrées et un idéal démocratique affirmé tendant au vouloir vivre ensemble dans le respect de l'autre, dans le respect de ses différences et dans le respect

de ses choix idéologiques, dans un environnement social où la loi est reine.

Oui, j'affirme avec force et vigueur que j'ai été enlevé et séquestré arbitrairement à la gendarmerie nationale pour une histoire cousue de fil blanc qui m'est totalement étrangère.

Vos convictions et celles de vos amis sur les présumés auteurs de ce crime peuvent certainement diverger des miennes et de celles de la majorité des togolaises et togolais, pour des raisons évidentes (...) ; pour autant, retenez utilement que l'histoire est têtue, car tout ce qui est caché se révèle tôt ou tard au grand jour.

Au cas où vous auriez vous-même pris le soin de lire et/ou d'écouter le contenu de mon adresse à la nation du 01 mars 2013, et à supposer que votre conscience est pure et dénuée de toute compromission conspiratrice, vous devriez vaciller dans vos convictions d'emprunt et les remettre en cause, en ce qu'elles n'avaient pour objet que de servir l'intention non vertueuse qui fut la vôtre avant ma libération.

Du reste, depuis 2008, année de la création de OBUTS, toutes nos adresses à la nation ont toujours respecté le même rituel et la même rigueur ; aussi, je ne perçois pas ce qui ferait la particularité inappropriée de notre dernière livraison sur les médias de la place, notamment sur radio Légende et la RTDS !

Est-ce le caractère factuel du puissant message qui sous-tend l'hymne de notre formation politique qui vous dérange, ou est-ce la personnalité du porteur du message qui aurait aux termes de votre récit, été en proie à de prétendus (sic) « moments de grande déprime, entrecoupés de chants religieux et de délires soliloques, parfois inquiétants » durant sa séquestration dans les geôles du pouvoir ?

Auriez-vous souhaité qu'après la fin de ma détention illégale et arbitraire, je demeurasse muet telle une carpe, discret,

rasant les murs, agrafant des bleuets à la boutonnière de mes tortionnaires et offrant du jasmin à ceux qui en méconnaissance absolue de tous les principes élémentaires de droit et en violation de dispositions réglementaires prévues, ont foulé au pied mes droits subjectifs depuis l'origine de la procédure prétendument de levée de mon immunité parlementaire jusqu'à mon rafle ?

Ceux pour lesquels vous semblez prendre fait et cause ne visaient en réalité qu'un seul objectif : faire de ma personne le cerveau et le bras financier, d'une affaire criminelle dans laquelle, personne ne peut apporter le moindre commencement de preuves, ni la plus infime démonstration d'aucune sorte, ni d'aucune manière de mon implication.

L'occasion faisant le larron, ce fut en l'espèce, une aubaine pour le pouvoir qui s'est maladroitement servi de cette malheureuse affaire, pour faire taire définitivement un adversaire politique et il ne fut dépourvu ni d'imagination ni d'audace ni de témérité pour y parvenir, cependant c'était compter sans Dieu.

Vous semblez davantage appréhender les éléments de ce dossier au fond, plus que le juge d'instruction et ceci n'est pas étonnant au regard du rôle important que vous avez joué sur les médias par le caractère fantasmagique de vos dazibaos propagandistes au contenu tronqué ainsi que par le contenu de vos interventions au cours des débats du [club de la presse], relativement à la campagne d'intoxication et de pollution des esprits orchestrée contre ma personne, lors de ma détention.

Je m'en voudrais de ne pas faire ici mention de cette histoire aussi cocasse qu'improbable relativement à un tweet que j'aurais envoyé à Gérard ADJA, Vice-président de notre formation politique, dans la nuit de l'incendie et qui serait aux termes de vos assertions propagandistes, la preuve évidente de ma prétendue implication dans les faits (Suite à la page 4)



Colina, et vous êtes assurés

ECOUTER

INNOVER

ASSURER

- Angola
- Bénin
- Burkina Faso
- Cameroun
- Côte d'Ivoire
- Gabon
- Ghana
- Guinée
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Sénégal
- Togo
- En création
- Congo

Droit de réponse de Monsieur Agbéyomé KODJO

(Suite de la page 2)

infractionnels dont s'agit.

J'avoue que cette béquille sans appui ne fut d'aucune utilité pour vos amis car elle révéla plutôt au grand jour, votre ignorance des faits et éléments d'un dossier dont la vacuité cherche désespérément une charge aux fins de justifier mon inculpation pour le moins insolite.

Ne pensez-vous pas que tout esprit sérieux et exempt de malice, doive s'interroger sur les mobiles réels qui motivent le pouvoir à faire procéder à l'inculpation de la presque totalité des leaders du Collectif Sauvons le Togo (CST) avec interdiction de sortie la ville de Lomé au moment même où le Togo entre dans un temps préélectoral, alors que les formations politiques de la coalition au pouvoir, arpentent quant à elles, les artères de nos villes et campagnes à la conquête de l'électorat ?

Il y a manifestement dans les procédés mis en œuvre par le pouvoir, la traduction d'une volonté de faire la sourde oreille aux aspirations du peuple togolais relayées par les exhortations de la communauté internationale pour un dialogue inclusif, franc et sincère, pour des réformes consensuelles, et pour des élections apaisées et transparentes.

S'agissant de mon parcours scolaire et universitaire, il est transparent et ne souffre d'aucune ambiguïté. Débuté à Tokpli en 1961, il s'est achevé à Poitiers en 1983, avec un Doctorat en Science Gestion, en passant par le Lycée Technique et l'Université du Bénin. Je vous renvoie à celles et ceux avec lesquels j'ai partagés les bancs ainsi qu'à mes professeurs, ils pourront utilement vous renseigner et vous rappeler le caractère anecdotique de certains de vos propos tendancieux. S'agissant de mon parcours de haut serviteur de l'État, il fut marqué comme tout cheminement de vie, de hauts et de bas. Ainsi va le parcours d'un homme politique sous nos contrées et partout ailleurs à travers le monde. S'agissant de la tragédie de Fréau Jardin, je crois que vous continuez de nager à contre-courant de l'histoire. Des personnes proches de votre famille auraient dû utilement vous renseigner, sur les vrais auteurs de cette tragédie.

Ceux qui furent instrumentalisés pour m'accabler et qui ont déposé sous serment à la CVJR dans le cadre de cette tragédie, en livrant

de faux témoignages pour se disculper ou protéger des intérêts, ne peuvent échapper aux comptes à rendre à l'Histoire et au Tribunal de leur conscience.

Ils avaient tout prévu sauf les révélations du Président du COD II sortant au moment des faits, Edem KODJO, qui les a avec courage, vertement renvoyés à leurs mensonges en proclamant tout haut et fort ce que l'ensemble des leaders politiques de l'opposition savaient depuis le jour du drame, et qui fut dûment confirmé aux termes des conclusions des enquêtes internationales impartiales menées par diverses organisations de défense des droits de l'homme, notamment la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, la FIDH, Amnesty International de même que la CNDH. Aucun de ces rapports n'a mis en cause le serviteur de la République que j'étais au Ministère de la Sécurité à cette époque.

S'agissant de l'assassinat de Deh Gaston, qui au demeurant ne fut pas député élu de ma circonscription électorale, je ne peux que regretter que la révélation sur laquelle prend appui votre assertion calomnieuse, ait été exprimée post mortem du Chef Viagbo prétendument dépositaire de la prétendue confiance prémonitoire que je lui aurais confiée sur le sort funeste réservé aux députés élus du CAR lors des législatives du 6 février 1994.

Par ailleurs, je ne me savais pas aussi puissant pour instruire et donner des indications relatives à l'agenda du disparu, dont je ne fus pas un habitué, aux officiers supérieurs auteurs présumés de ce crime, qui ont enlevé le disparu dans un bar à Agoènyivé aux termes mêmes du récit que le seul rescapé de cette tragédie exposa devant la CVJR.

Le peuple togolais saura apprécier le caractère léger et grotesque de cette imputation infamante.

Pour votre gouverne, la CVJR n'a fait nul cas des insinuations de mes pourfendeurs, qui en vérité, cherchaient désespérément, un bouc émissaire pour se défaire dans cette tragédie qui n'a pas épargné ma propre famille, qui avait subi en l'occurrence, d'importants dégâts collatéraux.

Sur un autre registre, s'agissant de mon passage au Port autonome de Lomé, je laisse à l'Histoire d'une part, le soin d'être juge du travail qui y fut accompli, et d'autre part, le soin aux acteurs de la commu-

nauté portuaire nationale et internationale d'en faire l'évaluation.

S'agissant du détournement fantomatique des milliards de francs dont vous évoquez le souvenir lors de mon passage à la tête de cette institution, imaginaire détournement qui fit l'objet d'un procès à l'initiative de l'Etat togolais contre ma personne, puis-je vous renvoyer utilement aux termes de l'arrêt rendu le 10 mai 2005 par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lomé, qui me semble-t-il est assez clair en l'énoncé de son dispositif ci-après ; (sic) je cite « le délit reproché à l'ancien Premier Ministre relève du domaine de l'impossible ».

En outre, au plan institutionnel, votre grimoire semble m'attribuer des pouvoirs régaliens auxquels ma seule volonté, ne pouvait prétendre. En effet, comment pouvais-je me maintenir dans un Gouvernement contre la volonté du Chef de l'Exécutif ? Vous semblez oublier qu'un décret du Chef de l'État, fut aussitôt pris et me confirma à mon poste, contrairement à la volonté exprimée par le Premier Ministre d'alors, Joseph KOFFIGOHI ! Votre récit teinté d'embrouillamini insinue ma responsabilité dans le départ de l'ancien Premier Ministre, Eugène ADOBOLI de la Primature, où il fut nommé par un décret du Président de la République. Quels pouvoirs avais-je en tant que Président de l'Assemblée nationale pour initier de mon propre chef une procédure d'éviction d'un Premier Ministre issu de la même majorité parlementaire que moi ?

Soit vous êtes d'une parfaite naïveté en ces matières, soit vous êtes d'une ahurissante ignorance, ou alors, vous considérez vos lecteurs comme de piètres ingénus en soutenant des affirmations pour le

moins saugrenues.

Dans l'affaire de la démission de l'ancien Premier Ministre, Eugène ADOBILI, la seule issue constitutionnelle qui restait au Chef de l'État qui souhaitait changer de Premier Ministre à défaut du départ volontaire de celui-ci et de son gouvernement fut une motion de censure régulièrement votée par l'Assemblée nationale, et que je sache, la seule personne d'Agbéyomé KODJO ne constitue pas l'Assemblée Nationale.

Ce fut donc un choix du Chef de l'État, en conformité avec les dispositions constitutionnelles qui prévalaient.

Au fil de votre « œuvre » de fiction, vous croyez pouvoir affirmer que la formation politique OBUTS n'aurait aucun poids sur l'échiquier politique national et que son Président ferait l'objet d'une méfiance de la part de ses collègues de l'opposition politique. Je relève dans votre affirmation précitée, une contradiction, car le fait de me consacrer autant d'intérêt dans vos colonnes constitue de facto un désaveu cinglant de vos propres allégations que vous tenez pourtant pour une fine exégèse de la vie politique togolaise. Personnellement, je ne consacrerais ni autant de temps ni ne m'échinerai en vaines conjectures à l'endroit d'une personnalité politique et d'une formation politique qui ne comptent que pour portion congrue dans le paysage politique national !

Retenez utilement que c'est aussi pour le respect de la vérité des urnes et des comptes publics qui constituent l'illustration du respect du citoyen dans ses choix politiques et pour le respect de ses droits que nous luttons avec l'objectif de voir advenir sous nos cieux, une sacrali-

sation du respect de la loi, tendant à mettre fin aux injustices et à l'impunité.

Enfin, nous sommes particulièrement heureux de ce que vous attribuez à notre formation politique un suffrage supérieur à celui à elle attribué par les services secrets du pouvoir lors du bidouillage des vrais résultats des élections du 4 mars 2010 qui tendait à fabriquer l'élu de leur choix, et ce n'est pas l'une des figures emblématiques de cette imposture qui me démentirait.

L'histoire retiendra qu'en dépit de la modestie des suffrages attribués à la formation politique OBUTS lors de la dernière consultation électorale nationale, il fut cependant vainement tenté de la faire dissoudre judiciairement, au lendemain de l'élection présidentielle du 04 mars 2010.

J'admets néanmoins que votre article d'opinion a au moins un mérite, c'est de confirmer la justesse de notre lutte pour l'avènement d'une démocratie véritable où les journalistes professionnels pourront définitivement s'affranchir du joug des politiciens, et exercer librement leur métier dans le cadre de la loi, avec conscience et professionnalisme.

Souvenez-vous que seul compte finalement ce que l'on est dans sa vérité et ce que l'on a su donner aux autres ! Déduisez en vous-même s'il est aisé de s'ériger en donneur de leçons lorsque l'on est dépourvu de moralité, de professionnalisme, d'objectivité et de rigueur intellectuelle ?

Agbéyomé KODJO
Ancien Premier Ministre
Président National OBUTS

Fait à Lomé ce 20 mars 2013

La rédaction de FOCUS INFOS n'a pas pour habitude de polémiquer avec les hommes politiques togolais ; elle ne va pas déroger à cette règle. Toute personne qui se sent visée par un de ses articles, peut légitimement réagir, y compris par l'envoi d'un droit de réponse. C'est dans cet esprit et conformément aux dispositions du Code de la presse, que nous publions celui de monsieur Agbéyomé Kodjo. Néanmoins, il faut préciser à l'adresse de l'ancien Premier Ministre que :

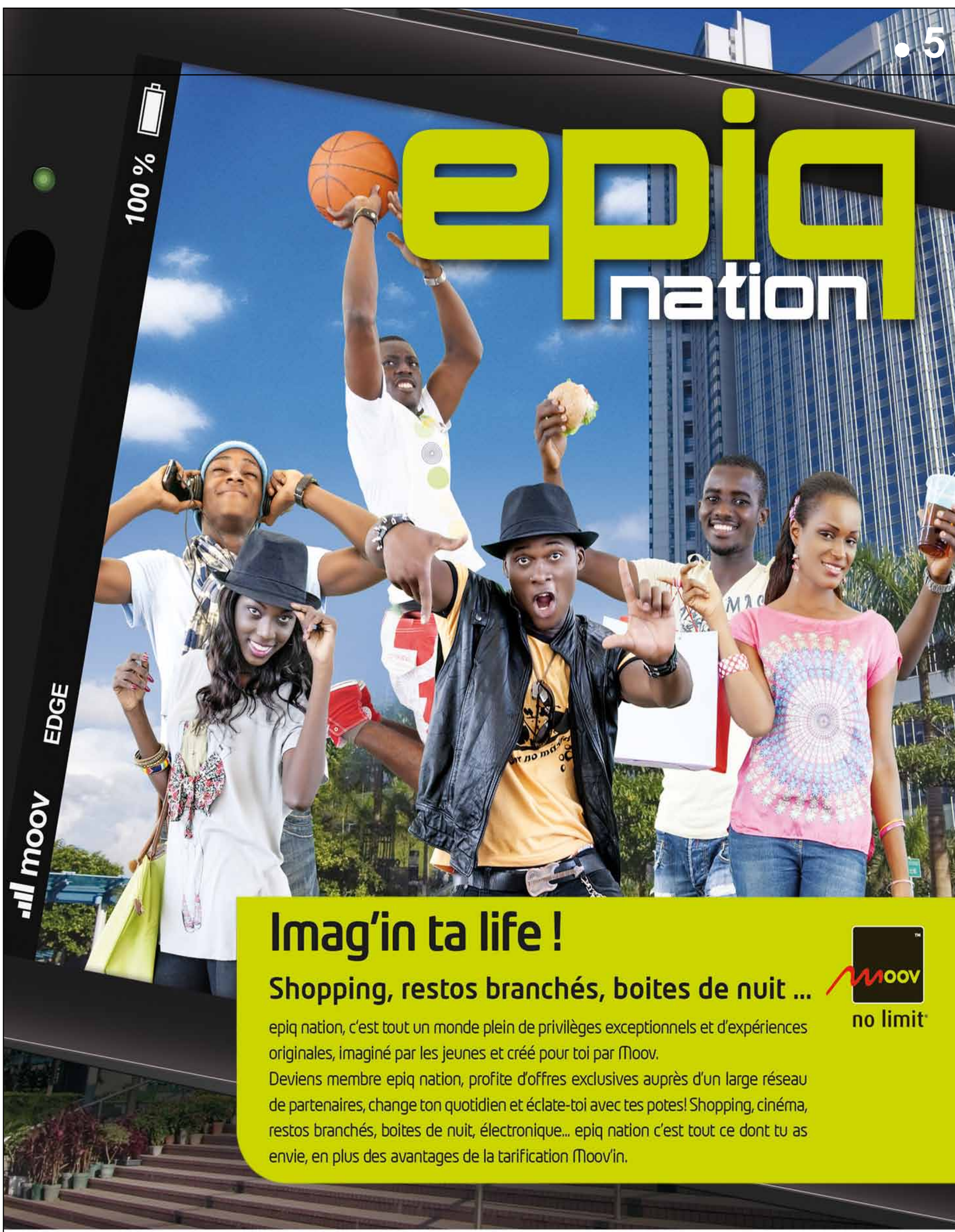
- ce n'est pas la rédaction de FOCUS INFOS qui l'accuse et l'a inculpé relativement aux incendies criminels des marchés du Togo, mais la justice togolaise

- ce n'est pas non plus notre rédaction qui le met au cœur des tueries de Fréau Jardin mais certains de ses camarades d'hier et beaucoup de ses amis d'aujourd'hui

- ce n'est pas enfin notre bimensuel qui l'associe à la mort du député Gaston EDEH ; les informations y relatives sont accessibles au public et relatées par une personnalité majeure de la scène politique togolaise lors des audiences de la CVJR.

FOCUS INFOS reste ouvert aux critiques et aux observations tendant à faire progresser la qualité rédactionnelle.

EKPE KOKOUVI AGBOH AHOUELETE
Directeur de Publication



epiq nation

Imag'in ta life !

Shopping, restos branchés, boites de nuit ...



epiq nation, c'est tout un monde plein de privilèges exceptionnels et d'expériences originales, imaginé par les jeunes et créé pour toi par Moov.
Deviens membre epiq nation, profite d'offres exclusives auprès d'un large réseau de partenaires, change ton quotidien et éclate-toi avec tes potes! Shopping, cinéma, restos branchés, boites de nuit, électronique... epiq nation c'est tout ce dont tu as envie, en plus des avantages de la tarification Moov'in.

Pour devenir **EPIQ**, tape ***143*1#** (souscription à 100 f).
Tu n'es pas encore Moov? Achète-toi vite une puce Moov !

www.epiqnation.tg

groupe
etisalat

Mgr Benoît ALOWONOU, Président de la Conférence Episcopale du Togo

✶ Lola AKOMATSRI

« Le Pape africain viendra au moment où l'Esprit Saint le jugera opportun pour l'Eglise »

L'élection du 266ème Pape, en la personne du Cardinal Jorge Mario Bergoglio ne laisse pas indifférente la communauté catholique du Togo. Votre journal FOCUS INFOS, s'est approché de Monseigneur Benoît ALOWONOU, Président de la Conférence Episcopale du Togo. Pour lui, le Pape François répond aux besoins de l'Eglise à faire face aux grands défis qui attendent le monde en ce 21ème siècle.

FOCUS INFOS : Le 13 mars dernier, le Cardinal Jorge Mario Bergoglio est devenu le 266ème Pape et successeur de Benoît XVI. Quelle a été votre réaction et celle de la Conférence Episcopale que vous dirigez ?

Mgr Benoît ALOWONOU : Un sentiment de joie puis une réaction mieux une action de grâce au Seigneur qui n'abandonne pas son troupeau. Il ne peut jamais l'abandonner lui qui a promis à son Eglise sa permanente présence : « je serai avec vous jusqu'à la fin des temps ». C'est la même réaction qu'ont eu tous les évêques de notre Conférence. Nous n'étions pas inquiets car le Seigneur a toujours donné à son Eglise un pasteur selon son cœur, mais nous étions impatients de voir le Pape et d'entendre ce que l'Esprit veut dire à son Eglise et au monde aujourd'hui. Dans les échanges téléphoniques que j'ai eus avec mes confrères j'ai pu entendre ces mots « habemus Papam. DEO GRATIAS ».

FOCUS INFOS : Quelle lecture peut-on faire de la rapidité relative avec laquelle le Conclave est parvenu à dégager un nom ?

Mgr Benoît ALOWONOU : Aucune lecture particulière, sauf à constater que les cardinaux ont apparemment dégagé assez vite le profil du pape qu'il faut à l'Eglise, et ont porté aussi rapidement la majorité de leurs suffrages sur la personne du cardinal Bergoglio. Il ne faut surtout pas oublier que le choix du souverain pontife, bien qu'il soit un choix venant des hommes, est surtout le choix des cardinaux-électeurs qui se laissent au souffle de l'Esprit Saint afin que la volonté de Dieu soit faite pour le bien du Corps du Christ : la Sainte Eglise.

FOCUS INFOS : Y a-t-il un message particulier à lire derrière le choix d'un Pape argentin, d'Amérique latine, « un Pape du bout du monde » pour reprendre ses propres termes ?

Mgr Benoît ALOWONOU : Aucun message particulier, aucune lecture particulière. L'Eglise est universelle. L'Esprit Saint reçu du Christ ressus-

cité la conduit. L'Esprit souffle où il veut. Il connaît les choses de Dieu et les révèle à ceux qui se laissent guider par son impulsion.

Lors du conclave, la personne qu'il inspire aux cardinaux doit être reçue dans la foi comme le Vicaire du Christ et le successeur de Pierre. Jésus a choisi Pierre parmi les apôtres et lui a remis les clés du Royaume des cieux, c'est-à-dire, le pouvoir de garder le dépôt de la foi. Le Christ est lui-même le Royaume de Dieu qui s'est fait proche des hommes lorsqu'il a pris notre chair.

Quelle que soit son origine, le Pape élu devient la voix qui conduira le peuple de Dieu et le nourrira de la Parole.

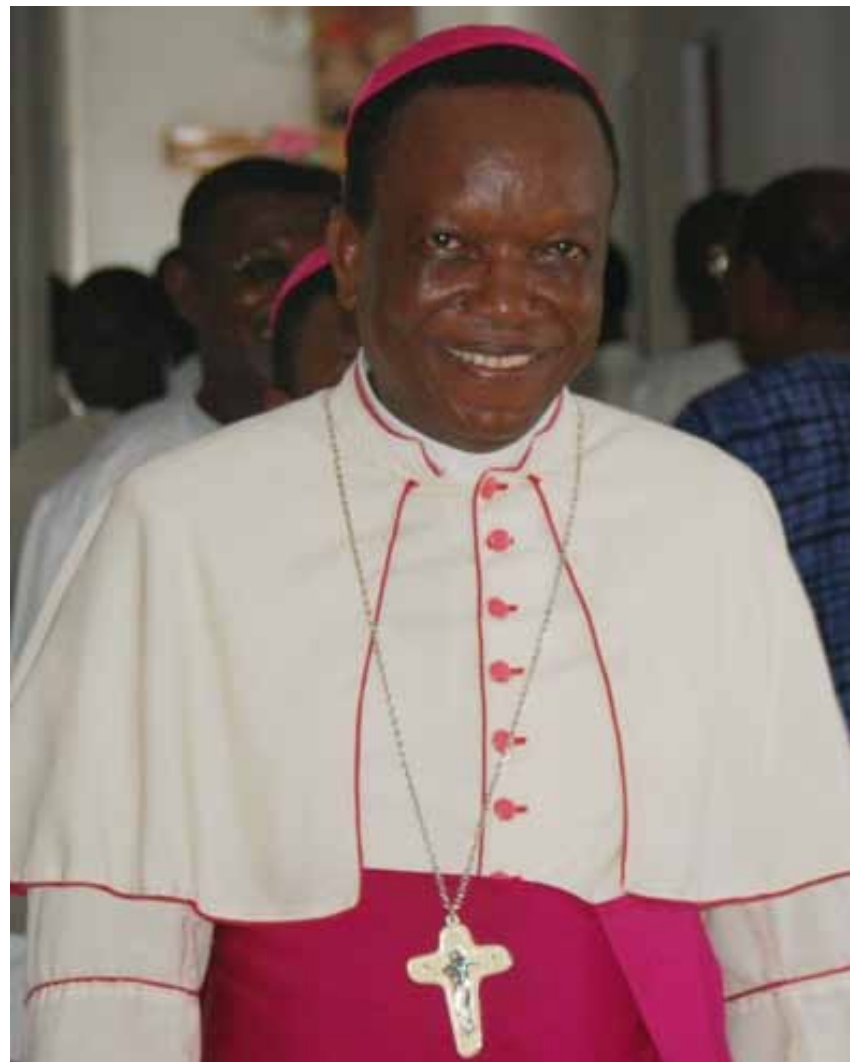
FOCUS INFOS : Malgré la joie de l'élection d'un nouveau Souverain Pontife, il y a comme une once de déception chez quelques croyants africains qui auraient souhaité avoir un Pape noir. Comprenez-vous cela et une telle hypothèse était-elle envisageable ?

Mgr Benoît ALOWONOU : Cette hypothèse est parfaitement envisageable. Pourquoi ne le serait-elle pas ? Comme je le disais tantôt, l'Eglise est universelle. Elle est une famille, la Famille des enfants de Dieu par la foi dans le Christ, peuple de frères et sœurs. L'Eglise n'est donc pas la propriété d'un pays ou d'un peuple en particulier.

Il ne s'agit pas de vouloir à tout prix avoir un pape de tel ou tel pays ou continent. Le Pape africain viendra au moment où l'Esprit Saint le jugera opportun pour l'Eglise. Le fait que le Pape ne soit pas africain ne saurait nullement être une déception.

FOCUS INFOS : Le nouveau Pape a pris le nom de François, « le grand-frère des pauvres » et souhaite placer son pontificat sous le signe de la simplicité et de la pauvreté. Comment cela se manifestera-t-il ?

Mgr Benoît ALOWONOU : Nous serons tous à l'écoute pour entendre le Pape François lui-même nous dire comment ce souhait se concrétisera au fil du pontificat. Le choix des



Mgr Benoît ALOWONOU

cardinaux est porté par la nécessité de faire face aux besoins de l'Eglise, aux grands défis qui attendent le monde en ce 21ème siècle.

A cet égard, il convient de noter qu'au XIIIe, St François d'Assise avait voulu rebâtir l'Eglise divisée, conformément au message qu'il a reçu du Seigneur, lui disant : « Va et répare ma maison ». Il a œuvré pour la paix à l'époque des Croisades en allant à la rencontre d'un grand dignitaire musulman.

A son exemple, le témoignage du pape, vicaire du Christ, « doux et humble de cœur », sera sans doute marqué par l'amour, l'humble service et la Croix. En effet, comme le disait son prédécesseur, Benoît XVI, la chaire du Christ, c'est la Croix ; sur celle-ci le Christ a offert à l'humanité la leçon la plus importante, celle de nous aimer les uns les autres comme Lui nous a aimés.

FOCUS INFOS : Selon vous, quels sont les chantiers prioritaires et les grands défis qui attendent le Pape François, dans un monde en pleine mutation, secoué par les crises et les différents conflits ?

Mgr Benoît ALOWONOU : Le Pape n'est pas un dirigeant politique, il n'a pas de programme de gouvernement. Sa mission, depuis l'apôtre

Pierre, est d'annoncer aux hommes la parole de Dieu et la foi en Jésus-Christ telle qu'elle nous a été transmise. Pour autant, la mission du Pape n'en est pas moins axée sur les aspirations, les joies, les peines et les espoirs des hommes et des femmes. Le Pape Paul VI disait que l'Eglise est experte en humanité, et il avait raison. Le Pape François, comme ses prédécesseurs, sera attentif aux questions qui sont posées au monde, ou que le monde se pose, et y apportera la lumière de l'Evangile.

FOCUS INFOS : Pensez-vous que c'est un Pape de transition comme l'affirment certains commentateurs ?

Mgr Benoît ALOWONOU : On avait dit la même chose du cardinal Angelo Giuseppe Roncalli : élu Pape en octobre 1958 à 76 ans. Il est décédé le 3 juin 1963 à 81 ans après 4 ans 7 mois et 5 jours de pontificat. Il a donné à l'Eglise le grand Concile Vatican II. Le pape Jean-Paul 1er a fait beaucoup moins 33 jours. On n'avait pas dit de lui qu'il serait un Pape de transition.

Il n'y a pas de pape immuable. Nous sommes tous des gens de passage, des pèlerins en route vers la maison du Père.

On dit du Bienheureux Pape Jean XXIII qu'il aurait dit « existe-t-il un

Pape qui ne serait pas de transition ? » Le Seigneur qui a choisi le Pape François sait quelle est la tâche pour laquelle il l'a institué et pour combien de temps il sera sur le trône de Pierre.

FOCUS INFOS : Un mot sur la communauté catholique togolaise : comment se porte-t-elle ?

Mgr Benoît ALOWONOU : La communauté catholique n'est pas dissociable du reste de la population, ses problèmes et préoccupations sont ceux du temps de crise, de chômage, de précarité que traverse notre pays. Le chrétien n'est pas épargné par l'épreuve mais il a la force de les traverser avec la certitude d'en triompher, car Dieu est le secours de ceux qui cherchent en lui leur refuge. La communauté catholique se rappelle de ce cantique du psalmiste : « nous sommes le peuple que Dieu conduit de sa main ». Son chemin comme celui du Maître ne s'arrêtera pas au Golgotha mais au tombeau vide du matin de Pâques.

FOCUS INFOS : Quel message lui adressez-vous ainsi qu'au reste des Togolais en cette période pascale ?

Mgr Benoît ALOWONOU : Le Christ ressuscité a saisi notre destin d'êtres mortels dans sa mort pour le remplir de sa lumière. Il a vaincu la mort et nous appelle à faire l'expérience dans nos vies de la puissance de sa résurrection, à être les messagers de la joie pascale.

Puissions-nous nous relever avec le Christ, de la nuit du doute et de l'erreur, et que chacun trouve dans les fêtes pascales la force de vivre comme un enfant de Dieu libre et sauvé.

FOCUS INFOS : Justement, à propos du Togo : l'Eglise continuera-t-elle à s'impliquer pour calmer les tensions, panser les cœurs et œuvrer pour un meilleur vivre ensemble ?

Mgr Benoît ALOWONOU : L'Eglise n'a pas vocation à s'impliquer dans la vie politique en tant qu'acteur. Cependant, elle continuera à annoncer l'Evangile de Jésus-Christ, à temps et à contretemps, à encourager les initiatives de paix, de vérité et de réconciliation, à dénoncer le mal et l'injustice.

Toutes les fois qu'elle sera sollicitée par les acteurs de la vie politique, elle ne se dérobera pas.

Togo : Dans les couloirs de la cybercriminalité au Togo

Riche à tout prix : c'est ce qui pousse souvent de nombreuses personnes à tenter le diable, devenant ainsi la proie des criminels et autres arnaqueurs de tous genres à la recherche du pigeon idéal. A la faveur du développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et l'apparition des réseaux sociaux, s'est installée une nouvelle forme de criminalité : celle qui sévit sur le net. Comment opèrent ces cybercriminels, comment se prémunir contre eux, quel est l'état de la législation dans une matière où les délinquants se cachent derrière des pseudos-identités et des adresses introuvables ?

On entend par cybercriminalité, tout comportement ou toute tentative malhonnête dans l'utilisation de l'informatique, surtout de l'internet pouvant aboutir à des fins punissables par la loi. Commis essentiellement via les réseaux informatiques, notamment sur le réseau Internet, ces actes peuvent concerner autant des atteintes aux biens qu'à celles de la vie privée des personnes.

Il est de plus en plus fréquent que les utilisateurs togolais du réseau internet reçoivent, soit par le truchement de leur compte emails et plus récemment sur leurs téléphones portables ou encore de réseaux sociaux, des propositions d'affaires des plus alléchantes, ou encore des notifications de jeux de hasard dans lesquels, il leur est miroité des millions de dollars US. Souvent en anglais, ces

messages ne sont rien d'autres que des hameçonnages d'escrocs à la recherche de victimes à appâter.

Ces tentatives de hameçonnage qu'INTERPOL (Organisation Internationale de la Police Criminelle) désigne désormais sous le vocable « cybercriminalité », sont devenues malheureusement le gagne-pain de nombreux individus sans scrupules et en quête de gain facile. Eux, ce sont les « brouteurs » comme on les appelle en Côte d'Ivoire ou les « scammers » au Ghana. Leur quotidien consiste à écumer sur le web les adresses mails des internautes pour les dépouiller de leurs biens, les espionner ou encore les faire chanter.

Malheureusement beaucoup de personnes en font encore les frais, chaque jour, par le truchement

des réseaux sociaux, Facebook, Badoo, Twoo LinkedIn, une véritable addiction des temps modernes. Sous le couvert de profils taillés sur mesure, ils scrutent le net avec en post des messages pour appâter le potentiel bleu avide et facile à arnaquer.

Entre 2007 et 2008 les actes cybercriminels ont coûté plus de 8 milliards de dollars US selon une étude menée par INTERPOL. Même si au Togo aucune donnée fiable ne permet d'évaluer le montant des préjudices subis à cause de la cybercriminalité, il existe quelques faits-repères, qui ont défrayé la chronique, quand bien même ils ne sont pas représentatifs des délits régulièrement commis. Ainsi, l'affaire d'escroquerie Internationale dans laquelle sont poursuivis l'homme d'affaires



faites Bertin Agba et l'ancien ministre Pascal Bodjona, le rapt de Mame Faguëye Bâ, styliste sénégalaise attirée et retenue en otage contre rançon par des individus au Togo, illustrent parfaitement la réalité d'un phénomène en pleine expansion quoique punissable.

Au Togo, les cybercriminels sont pour la plupart Nigériens, Ivoiriens mais aussi Togolais, constitués en réseaux et forts de leur maniement des NTIC, et surtout du brouillage des adresses IP des ordinateurs

(carte d'identité d'un ordinateur). Ils prospèrent en profitant de la faiblesse de nos systèmes de répression ; les services de police n'étant pas encore très bien outillés ni équipés pour lutter efficacement contre ces actes et en décourager les vocations.

Immersion au cœur des affaires d'escroquerie sur internet pour découvrir le modus operandi, toucher du doigt la réalité d'un délit dont on parle peu !

Tout savoir sur la Cyber escroquerie: Comment on se fait avoir!

✎ Lola AKOMATSRI

Combien de fois n'avez-vous pas été surpris de recevoir des messages soit en anglais ou en français de cybercriminels et que vous vous êtes demandé comment se sont-ils procurés votre adresse email ou votre numéro de téléphone? Les moyens sont légions et ces délinquants derrière leur machine, ne sont pas à court d'ingéniosité pour vous suivre à la trace. A l'aide de logiciels, soit en téléchargement libre ou en version payante sur internet, les cyber-arnaqueurs sont capables de violer votre intimité numérique. FOCUS INFOS vous dévoile en exclusivité les méthodes utilisées par les cybercriminels et les moyens de vous protéger. Pour des raisons d'éthique et de déontologie, nous ne donnerons que les initiaux des noms des logiciels d'espionnage. Le but de notre démarche n'étant pas d'inciter à ces moyens frauduleux.

Pour les besoins de notre enquête, nous avons rencontré un jeune togolais qui a accepté de témoigner sous anonymat et de nous livrer tous les secrets de la cyber-arnaque. Des révélations qui font froid dans le dos. Lui-même, étudiant revenu il y a deux (02) ans de la Côte d'Ivoire consécutivement à la crise politique de la dernière élection présidentielle. C'est là qu'il est « entré dans le réseau ». « Moi je n'ai servi que d'intermédiaire mais je connais tous les tuyaux des brouteurs pour escroquer les gens » nous affirme notre contact.

Etape 1 : la collecte des emails

« Il existe plusieurs étapes avant l'envoi des messages que nous recevons dans nos boîtes mails », nous affirme-t-il. Il y a d'abord l'étape cruciale de la collecte des adresses emails des internautes de toutes sortes, ce qui permet à l'arnaqueur de disposer d'une base de

données assez étendue. Pour cela, les cybercriminels ou leur intermédiaire comme notre contact doivent souvent faire la ronde dans les cyberscafés. A l'aide d'un logiciel nommé Nx (initial du logiciel) qui permet de cracker et de récupérer tous les mots de passe des sessions Windows en allant chercher ces derniers dans la mémoire protégée de WINDOWS. « Pour cela, nous achetons des heures de connexion comme tout le monde, puis une fois sur le poste nous enclenchons le logiciel sur notre clé USB et hop à nous tous les mots de passe des internautes qui ont eu à travailler sur le poste » affirme-t-il presque en chuchotant comme pour protéger son secret. Et cette méthode marche aussi sur les ordinateurs des particuliers et ne nécessite pas une connexion internet au préalable. Il y a aussi le logiciel WLK (nom tronqué du logiciel) utiliser par excellence dans l'arnaque à la nigérienne baptisé « scam 419 » (en référence à l'article

qui punit la cybercriminalité au Nigéria), parce qu'il permet de brouiller leur adresse IP et donc de les rendre indétectables par INTERPOL. « Avec cela les arnaqueurs peuvent craquer en quelques minutes le mot de passe d'un compte Hotmail, WindowsLive et tous autres types de serveur de domaine de Microsoft » nous confie-t-il. Ainsi une fois entré dans un compte mail, les arnaqueurs récupèrent les adresses de tous vos contacts et essaient de craquer aussi leurs mots de passe et ainsi de suite afin d'élargir leur base de données.

Par ailleurs, la collecte des adresses ne se fait pas seulement par les comptes, les cyber-arnaqueurs ont aussi trouvé la faille des réseaux sociaux tels que Facebook, LinkedIn, Viadeo, Twitter... Avec le logiciel « F..book », votre compte devient accessible aux arnaqueurs qui ne se privent pas d'envoyer des messages en votre nom à vos amis pour leur

demander des soutiens financiers.

Etape 2 : Trouver le pigeon idéal

Cette étape consiste à envoyer d'un seul coup à toutes les adresses mails de la banque de données des messages que les internautes reçoivent dans leurs boîtes mails soit comme des spams (si les comptes disposent d'un moyen de filtrage des courriers indésirables) ou directement dans leurs boîtes de réception. Et il y en a de toutes sortes affirme notre contact. « Ces messages sont de mieux en mieux élaborés. Il y a maintenant très peu de fautes et le français est correct ce qui appâte encore plus parce que le monde francophone est de plus en plus impliqué comme la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso et le Togo » ajoute-t-il.

« Je veux monter une société d'exploitation de plantes médicinales très recherchées dans les pays d'Europe. J'ai déjà des clients potentiels mais il me manque des actionnaires. Si vous acceptez de m'apporter les fonds nécessaires à mon entreprise, vous pourrez gagner en moins de trois mois le triple de votre investissement »

« Notification de gain Loterie de la Grande Bretagne. Vous avez été sélectionné parmi les nombreux gagnants.

Veillez prendre attache avec le cabinet de Me Forlet dont les coordonnées se trouvent dans le mail de notification » « Chère sœur en Christ, je suis rwandaise, mon père était à la tête d'une fortune de 1 milliard de Dollars. A sa mort les fonds sont restés bloqués à la Banque Centrale de notre pays. Je suis sa seule héritière mais dans mon pays je suis en danger. Si vous m'aidez à retirer cet argent vous toucherez 10% ce qui fait 100 millions de Dollars. Veuillez me donner les coordonnées de votre compte bancaire et aussi m'aider en m'envoyant par Western Union 1000 Dollars que la Banque réclame pour ouvrir le dossier de transfert. J'ai confiance en vous car le Christ est notre amour commun ».

Tels sont les types de messages dont les cyber-arnaqueurs inondent nos boîtes mails. Même si les messages semblent crédibles, il y a des éléments qui ne trompent pas, des failles à déceler. Tels que la mention « strictement confidentiel » souvent mis en gras dans le message. De plus, à la fin du message, l'arnaqueur vous demande de lui répondre par le biais d'une autre adresse email souvent sur un compte « YMAIL ».

Il est aussi pri-

(Suite à la page 8)

Comment on se fait avoir!

(Suite de la page 7)

✎ Lola AKOMATSRI

mordial de vérifier l'adresse de votre expéditeur. Souvent, ils utilisent soit l'identité de banques ou institutions qui existent vraiment mais avec de faux numéros ou vice versa. En exemple cette adresse :

DR MOHAMED MUTALIB
BANQUE CENTRALE DU
ROYAUME UNI (ANGLETERRE)
BANQUE SAHÉLO SAHARIENNE POUR
L'INVESTISSEMENT ET LE COM-
MERCE DU BENIN (BSIC)
TEL + (44) 703 591 06 09
FAX + (44) 687 700 96 23
LONDRES - ANGLETERRE
ANALYSTE PROGRAMMEUR
FICHER FINANCIER
EMAIL : MOHALIB@YMAIL.
COM

OU ENCORE :

DR AHMED KABORE
AUDITS & ACCOUNTS DEPT
AFRICAN DEVELOPMENT
BANK (A.D.B)
OUAGADOUGOU-BURKINA
FASO

A la question de savoir pourquoi les réseaux d'arnaqueurs utilisent plus des adresses du Benin et du Burkina

Faso, le contact répond qu'il s'agit en fait d'un miroir pour brouiller les pistes. « *Je vous expliquerai plus en détail à la prochaine étape* » nous a-t-il dit impatient d'en finir.

« *Nous avons aussi des astuces pour les sites de rencontres. Nous créons un compte fictif avec des photos assez suggestives de filles que nous déclarons togolaises. Nos cibles sont souvent des vieux hommes blancs en Europe ou au Etats Unis* » continua notre jeune apprenti arnaqueur.

Et une fois que le destinataire mord à l'hameçon et répond à l'un des messages, commence alors une saga où se mêlent, tromperie, usage de faux documents, et d'usurpation d'identité.

Etape 3 : l'entrée en scène de l'intermédiaire

Lui c'est le troisième larron, il est présenté comme l'intermédiaire devant vous assister dans l'envoi des fonds. Le premier expéditeur vous demande de prendre contact avec son intermédiaire puis s'efface aussitôt pour lui laisser la place. En exemple cet extrait de mail envoyé par un cybercriminel : Je vous envoie la procédure ainsi que la lettre d'application afin que vous ayez une ample compréhension, voici comment se déroulera la procédure ; elle se fera normalement en 4 jours

au maximum s'il n'y a pas de contre temps.

1 - Vous contactez la banque pour la demande immédiate de transfert de fonds vers votre compte. (Lettre d'application)

2 - Vous contacterez l'avocat que je vous indiquerai afin d'obtenir les documents qui seront exigés par la banque.

CABINET ME AKAMBI AHMED
ADELEYE
CEAF
NOTAIRE ET AVOCAT AU BAR-
REAU DE COTONOU
06 BP 5421 TEL 00 22 997 37 49 42
FAX : (00 229) 20 21 25 25 / 21 32
48 00
EMAIL : AKAMBILAWYER@
GMAIL.COM / AKAMBI-
LAWYER@YAHOO.FR

Pour gagner la confiance du pigeon de fréquents appels et échanges téléphoniques ont lieu entre l'arnaqueur et l'arniqué. Ceci soit avec un numéro commençant par l'indicatif des Etats Unis, de la Grande Bretagne ou encore du Benin et du Burkina Faso. « *C'est un jeu d'enfant, il suffit juste d'acheter des unités de communication sur des sites web spécialisés qui permettent à l'utilisateur de choisir l'indicatif du pays qu'il*

voudrait afficher lors de son appel » explique-t-il l'air narquois. Même votre propre voisin peut vous « appeler des Etats-Unis » ajoute-t-il en s'esclaffant cette fois-ci.

Ensuite, l'intermédiaire qui n'est autre que l'arnaqueur lui-même vous envoie des documents falsifiés comme des certificats de décès, des reçus de transfert d'argents et plus important : les frais d'envoi ! Par exemple, un arnaqueur peut vous envoyer ceci : Conformément aux dispositions des lois et articles du CMIJ , tout propriétaire du chèque mis à la disposition de notre Cabinet est responsable des frais d'envoi DHL de son chèque qui est égale à 72.500 Frs CFA (Ces frais sont obligatoires et payable à l'expédition).

Je vous prie de bien vouloir diligenter la procédure d'envoi des frais puisque je voyage en fin de cette semaine sur l'Algérie pour la présentation d'une audience au Tribunal de Première Classe de Première Instance d'Alger. Une fois la somme envoyée, la cupidité du pigeon déterminera sa progression à l'étape finale. A cette étape le pigeon ou l'arniqué est sensé rentrer en possession du pourcentage qui lui a été promis au début des échanges.

Etape finale: le jackpot !

Seuls les plus courageux parviennent

à cette étape. L'arnaqueur conscient de la vulnérabilité de son pigeon, lui demande encore une ultime somme pour pouvoir débloquent le pactole bloqué en banque. Il vous envoie même un formulaire, faux bien sûr pour confirmer l'envoi des fonds soit par Western Union, par DHL ou directement par la fameuse banque comme l'illustre cette image (voir image ci-contre).



Et naturellement cet argent ne parviendra jamais au pigeon. Et comme il est apparu, l'arnaqueur s'évanouit dans la nature sans laisser de traces.

✎ Lola AKOMATSRI

Le Togo, paradis des cybercriminels ?

Le Togo serait-il le paradis des cybercriminels ? Il est un secret de polichinelle que ces cybercriminels souvent de nationalité nigériane, ivoirienne voire togolaise, commettent leur forfaiture dans les cybers au su et vu de tous. Pourtant, ils ne sont ni dénoncés par les témoins ni par les victimes qui de peur d'être raillées pour leur cupidité punie, gardent le silence. Et pour ceux qui osent porter plainte, peu obtiennent satisfaction. Et pour cause, il existe un vide juridique en la matière au Togo.

Il est plus de minuit. Pourtant, dans une ruelle de Hédzranawoé, un petit cyber reste ouvert. A l'intérieur, dans une chaleur étouffante, près d'une dizaine de poste d'ordinateurs sont occupés par des clients apparemment très absorbés à pianoter furieusement sur les claviers. Ils passeraient pour des internautes innocents si leurs écrans n'affichaient pas des sites de rencontres avec comme photos de profil des filles aux bustes dénudés. Soudain, le téléphone portable de l'un d'entre eux sonne, il le remet aussitôt à une jeune fille, visiblement sa compagne qui sans même s'en cacher, s'entretient à voix haute avec son interlocuteur dans un français approximatif sur un besoin urgent d'argent qu'elle aurait pour soigner son père. La conversation dure une dizaine de minutes, suivie des éclats de rire des deux partenaires. Tout cela,

sous le regard du gérant du cyber qui ferme les yeux sur, selon ces dires « des bricoles ».

« *Nous ne sommes pas censés savoir ce que font les clients. Ils achètent les heures de connexion chez nous, le reste ne nous regarde plus* » affirme le jeune gérant. « *De toute façon, ce n'est pas pour si peu qu'ils iront en prison* » lança-t-il d'un air de défi. Et la réalité semble lui donner raison.

La cybercriminalité, le talon d'Achille du code pénal

La législation togolaise notamment le code pénal ne prévoit aucune sanction concernant la cybercriminalité. Alors une fois arrêtés, les actes sont requalifiés soit en vol, escroquerie ou encore en abus de confiance et il leur est appliqué les dispositions du

code pénal. D'abord, l'article 98 du code pénal qui stipule que « *le vol simple est puni de six mois à trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 20 000 à 100 000 francs ou d'une de ces peines seulement* ». Cette peine est plus sévère lorsque le vol est qualifié. Cependant, la loi reste floue sur le vol via internet ou au moyen d'outils informatiques.

Les charges sont plus explicites lorsque le cybercriminel utilise de faux documents à savoir dans la majorité des cas au Togo, l'adresse d'une banque, d'un opérateur mobile ou d'un huissier comme intermédiaire ou l'identité d'une personne pour recevoir « *par convocation un objet ou une valeur en vue d'un usage déterminé en aura disposé frauduleusement et ne pourra le représenter* ». Et dans ce cas, le cybercriminel est inculpé pour abus de confiance. Mieux, lorsqu'il y a extorsion de fonds, le cybercriminel se voit inculpé pour escroquerie, c'est-à-dire pour tout acte commis « *à l'aide de manœuvres frauduleuses destinées à abuser de la crédulité pour se faire remettre indûment une somme, des biens ou valeurs au pré-*

judice d'autrui ». Mais qu'il s'agisse d'un abus de confiance ou d'escroquerie la peine appliquée est celle de l'article 98 du code pénal. L'article 177 de ce code semble dans une certaine mesure mieux correspondre à la répression de la cybercriminalité en stipulant que « *sera puni d'un (01) à six (06) mois d'emprisonnement ou d'une amende de 20 000 à 200 000 francs : quiconque aura violé le secret des correspondances en prenant connaissance, par quelque moyen que ce soit, de leur contenu sans l'accord du destinataire ou de l'expéditeur ou quiconque aura, par quelque procédé que ce soit, organisé l'interception et l'écoute des communications privées, orales, optiques, magnétiques ou autres échangées ou reçues dans un lieu privé, sans l'accord du maître des lieux* ».

Et les cybercriminels ont la vie belle...

Faute de législation spécifique, les cybercriminels ne se sentent pas vraiment menacés au Togo bien qu'il existe une cellule de répression de la cybercriminalité au sein de la Direction de la Police Judiciaire.

Ce vide juridique ouvre les vannes à toutes sortes d'escrocs venus de la sous région où il existe une loi formelle en vigueur ou en voie d'être votée. C'est le cas d'abord du Nigéria, seul pays en Afrique de l'Ouest à posséder une loi explicite réprimant la cybercriminalité notamment en la section 4-1-9 du Code pénal du gouvernement de la République Fédérale du Nigéria.

Ce qui a contraint nombre de cybercriminels nigériens à s'établir dans d'autres pays de la sous-région dont le Togo. De plus en plus, ce sont des « *brouteurs* » termes ivoiriens signifiant cyberescroc qui s'installent au Togo avec de nouvelles méthodes encore plus perfides. Ceci à cause de la récente crise politique en Côte d'Ivoire mais surtout du fait que l'Assemblée Nationale Ivoirienne est sur le point de faire voter une loi compte tenue de la cyberescroquerie grandissante. Selon un rapport publié en Janvier 2012, les « *brouteurs* » ont eu à extorquer 14 milliards de Francs CFA aux Européens.

CONSEILS PRATIQUES

✎ Lola AKOMATSRI

Des astuces pour se protéger contre la cybercriminalité

Afin de se prémunir contre les assauts des arnaqueurs, voici quelques trucs et astuces donnés par un expert de la lutte contre la cybercriminalité. Assion AMEKUDJI, président de la Rencontre Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication (RATIC) livre les mesures de sécurité à adopter par chaque internaute pour empêcher ou restreindre les attaques des arnaqueurs du web.

Choisir un mot de passe sécurisé

La première mesure pour sécuriser sa boîte de réception de mail ou de réseaux sociaux est de disposer d'un mot de passe sécurisé. Il faut choisir au minimum 8 caractères pour son mot de passe. Il est aussi important d'éviter le choix des prénoms de vos proches (enfants, conjoints, parents...) ou de vos animaux de compagnie comme mot de passe car ils sont facilement détectables et « crackables » par les arnaqueurs. L'idéal est plutôt d'alterner les majuscules et minuscules de même que des chiffres

et y ajouter des symboles tels que : &, @, #...

Changer son mot de passe tous les 4 mois

Il est important de renouveler régulièrement son mot de passe afin de ne pas faciliter la tâche aux cybercriminels. En effet, ces derniers mettent parfois des mois à cracker un mot de passe sécurisé. Alors, vous leur donnerai bien du fil à retordre si vous changez votre mot de passe au moins tous les 4 mois.

Bien déconnecter son compte mail ou de réseaux sociaux

Pour éviter toute intrusion dans votre boîte mail, la déconnexion doit être complète. Ceci est primordial lorsque vous utilisez un ordinateur public notamment dans les cybers. Les internautes commettent souvent l'erreur de fermer leur compte sans avoir au préalable cliqué sur l'onglet « déconnexion » ou parfois cochant la partie, « rester connecté » ou « garder ouverte ma session » sur Facebook, Yahoo, gmail ou Hotmail. Ce qui signifie ouvrir la voie aux cybercrimi-

minels.

Nettoyer ses historiques de navigation

Lorsque vous êtes dans un lieu public, ou que vous n'êtes pas le seul à utiliser un ordinateur, une fois que vous vous êtes déconnecté, cliquez sur historique et effacez vos traces de navigation.

- Si vous utilisez Internet Explorer :

Allez dans le menu **Outils** de votre navigateur. Cliquez ensuite sur l'onglet **Options Internet**. Dans le menu qui apparaît, commencez par appuyer sur le bouton **Supprimer les cookies**. Cliquez ensuite sur le bouton **Supprimez** les fichiers. Vous effacerez ainsi tous les fichiers présents dans le cache de votre ordinateur.

- Si vous utilisez Firefox :

Allez dans le menu **Outils** de votre navigateur. Cliquez sur **Outils**. Choisissez ensuite l'onglet **Vie Privée**. Il vous suffit de cliquer sur le bouton **Effacer** qui vous intéresse dans le menu de droite.

- Si vous utilisez Google Chrome :

Cliquez sur le **menu** Google Chrome (une bouton avec 3 barres) dans le coin droit de la barre d'outils du navigateur. Ensuite sélectionnez **Outils** puis l'option **Effacer** les données de navigation. Dans la boîte de dialogue qui apparaît, cochez l'option **Effacer** l'historique de navigation. Puis utilisez le menu situé en haut de l'écran pour sélectionner la quantité de données à supprimer. Cliquez sur **Effacer** les données de navigation.

Ne pas cliquer sur des messages suspects

Parfois, l'on reçoit dans nos boîtes de réception, des messages avec rien qu'un lien. Ne cliquez surtout pas dessus! Ce sont souvent des logiciels espions ou malveillants qui se cachent derrière ces liens. Ils peuvent soit endommager votre ordinateur ou faciliter son accès aux cybercriminels.

Ne pas effectuer des téléchargements sur des sites non sécurisés ou certifiés

Les logiciels espions et malveillants peuvent aussi « contaminer » votre ordinateur lors des téléchargements surtout si le site web est douteux. Parfois, une fois le téléchargement terminé, le fichier téléchargé se transforme en virus ou permet aux arnaqueurs d'avoir accès à vos données à distance.

Mettre hors tension votre ordinateur le plus souvent possible

Enfin, il est aussi important d'éteindre son ordinateur quand on ne l'utilise pas. Surtout pour le cas des ordinateurs portables possédant une webcam, il faut mettre hors tension son ordinateur ou cacher le webcam. En effet, même si le webcam ne montre aucun signe d'activité, les arnaqueurs à l'aide de logiciel espions peuvent activer votre webcam à distance et voir tout ce que vous faites sans même que votre webcam ne s'allume chez vous, sur votre pc !

soirée RETRO

free

VENDREDI 26 AVRIL 2013

Médiathèque Jean Paul II
au bas-fond du collège St Joseph

18h30

orchestre en Live - Slam
Karaoke - Bal populaire
Défilé - Grillades
Surprises...

Remise des prix du concours de
Dessin et de Slam
thème «Togo, terre de nos aïeux»

TENUES DES ANNEES 60 "VIVEMENT CONSEILLÉES"

LINE: 90 24 93 16 / 98 80 04 78 / 22 43 19 93

ARTWORK : FLO

Logos: m+ Jean Paul II médiathèque, Saint Jean Apôtre, Picoisse universitaire LOMÉ, LCF, flo GRAPHIC DESIGN

Lavage de moto :

Une activité en plein essor à Lomé

✎ Franck NONNKPO

Souriant, Akoli, la trentaine, accueille les clients sur son lieu de travail situé à Akodésséwa. Un tonneau plein d'eau posé sur deux briques ; à côté un cracheur, deux balais et des chiffons...voilà l'essentiel de l'arsenal qui permet à ce jeune homme, laveur de moto depuis 2010, de gagner sa vie. Comme lui, ils sont nombreux, les Togolais qui pratiquent cette activité. Apparue au début des années 2000 avec l'invasion du marché togolais par les motos de marques chinoises, cette activité est aujourd'hui en plein essor à Lomé.

Il n'existe pas de données statistiques officielles sur le secteur. Mais un petit tour sur le terrain nous a permis d'évaluer à un millier, le nombre de personnes exerçant dans le domaine, rien qu'à Lomé. Dans le secteur, on trouve en majorité, des apprentis en fin de formation, des jeunes ruraux en quête d'un emploi, des personnes sans travail fixe. Quelques jeunes diplômés sans emploi pratiquent également cette activité.

En 2005 Bè était l'épicentre de cette activité. Progressivement, elle s'est décentralisée et aujourd'hui, il n'y a pas de quartier à Lomé où on ne trouve un laveur de moto. L'extension de cette activité se justifie par son caractère très lucratif. Le commun des citoyens est certainement loin d'imaginer ce qu'en tirent ceux qui la pratiquent. Le lavage de moto en effet, fait partie des métiers considérés chez nous comme avilissants. Et pourtant grâce à cette activité, de nombreuses familles à Lomé vivent décemment. « Depuis trois ans que je lave les motos, je n'ai jamais eu à

le regretter. Avant je me débrouillais au TP3 et c'est avec difficulté que ma femme, mes deux enfants et moi, arrivions à joindre les deux bouts. Mais aujourd'hui, j'avoue que ça va. J'ai pu même, grâce à cette activité, monter un commerce de pagne pour ma femme », témoigne Akoli. Grâce à lui, nous apprenons qu'un laveur de moto, gagne mieux qu'un cadre moyen de la fonction publique. « Au bout d'un mois, je réalise près de 200.000F de chiffres d'affaires. J'investis une partie dans les dépenses personnelles et celles de la famille. Le reste, je l'épargne à la FUCEC ; je compte acheter un petit lopin de terre et faire un prêt pour y construire une maison », explique Akoli.

Un petit calcul nous permet de réaliser que le montant mentionné par ce laveur de moto comme gain mensuel, n'est pas exagéré. En effet, pour le lavage d'une moto, le client paie 500 FCFA ; ce qui fait 6000FCFA de gain pour le laveur en une journée et 180.000FCFA par mois, si on considère par exemple que la moyenne journalière de motos lavées est 12.



Des laveurs de moto en activité

L'hivernage reste la période de l'année où cette activité connaît un pic au grand bonheur de ses pratiquants qui s'en mettent pleines les poches. Cela s'explique par l'état des routes à Lomé, dont la plupart sont inondées et couvertes de boue en période de pluie. Résultat : les véhicules et en particulier les engins à deux roues, se salissent vite. Il faut alors presque quotidiennement les nettoyer pour qu'ils soient toujours présentables. Ainsi les laveurs de moto sont sollicités. « Pendant la saison pluvieuse, je suis occupé du matin jusqu'au soir. Dès fois, j'oublie même de manger, tellement les clients viennent. Je ne peux pas accepter qu'ils aillent ailleurs se faire servir

; ce serait un manque à gagner. Alors, pendant que je m'occupe des premiers clients, j'essaie de raconter de petites blagues aux autres. Cela les amuse tellement et ainsi, j'arrive à les retenir », raconte Akoli.

En saison sèche, le dimanche est le jour où les laveurs de moto font plus de recettes.

Cependant pour la pérennité de leur activité, ils doivent relever certains défis non négligeables.

Le premier reste l'aménagement du site de travail. En effet, la quasi totalité des laveurs de moto à Lomé sont installés au bord des routes, sur le trottoir, encombrant ainsi ce passage réservé aux piétons. De plus, l'eau provenant du lavage est

mal gérée ; elle est souvent répandue sur le trottoir, rendant le passage difficile.

Se doter d'appareils plus performants pour un service de qualité, est également un défi de taille pour les laveurs de moto. Les matériels actuellement utilisés sont encore rudimentaires, ce qui n'est pas toujours bon pour le moteur, qui parfois subit des dommages lors du lavage. La batterie atteinte par l'eau non aspirée après le lavage, occasionne des difficultés lors de la mise en marche du moteur. « Le problème chez les laveurs au bord de la route, c'est qu'ils n'ont pas tous les appareils ; et même ceux qu'ils possèdent ne sont pas assez performants ; par exemple, après le lavage, l'eau doit être aspirée des parties de l'engin qui peuvent être affectées. Mais beaucoup n'ont pas l'appareil qui sert à faire ce travail », explique un employé de

« Eléphant lavage », un centre de lavage de véhicules à Bè-Kpota. Pour ces manquements, certains propriétaires de moto préfèrent aller dans les centres de lavage de véhicules où ils sont servis au même prix. D'autres encore nettoient leur engin à la maison.

La contribution de cette activité à la réduction du chômage est indéniable. Il importe que ce secteur soit assaini et mieux organisé pour le bien de ceux qui y exercent.

Réfugiés ivoiriens au Togo et problématique du rapatriement

✎ F.N

Le député Alphonse SORO à Lomé, une mission réussie ?

Une délégation officielle ivoirienne conduite par M. Alphonse SORO, Député à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, a séjourné la semaine dernière à Lomé. Cette délégation était investie d'une mission : rencontrer les Ivoiriens en exil au Togo afin de les convaincre de la nécessité de rentrer au pays. Une mission pour le moins difficile au milieu d'hommes et femmes meurtris et marqués par les horreurs de la guerre.

Après plusieurs séances de travail tenues à huis clos, Alphonse SORO a rencontré ses compatriotes en présence de la presse, le vendredi dernier à la Bourse du Travail CNTT.

S'adressant à ses frères, l'Honorable SORO s'est voulu rassurant. « La belligérance est terminée, la guerre est derrière nous (...). Je sais qu'il fait bon vivre au Togo, mais allons-y en Côte d'Ivoire, allons à la maison (...). La paix est revenue en Côte d'Ivoire, la Sécurité est revenue en Côte d'Ivoire. La réconciliation est en bonne marche en Côte d'Ivoire (...). Vous n'avez pas besoin de préalable pour rentrer en Côte d'Ivoire(...). A u sortir de cette salle, camarades, je vous en prie, allez faire vos valises ! », a lancé le député à l'endroit de ses compatriotes.

Pour lui, toutes les dispositions sont prises pour accueillir ceux qui choisiraient de rentrer. « Tous ceux qui sont volontaires pour rentrer en Côte d'Ivoire, les dispositions ont été prises pour leur garantir la sécurité et la dignité.

En ce qui concerne la préoccupation relative à la réinsertion, nous sommes venus dans cette mission avec les différentes entités qui ont à charge de réinsérer toutes les personnes qui ont été concernées par la crise ivoirienne ; particulièrement nous sommes venus avec le patron de l'ADDR (Autorité de



Alphonse SORO

Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration). En ce qui concerne les militaires, dès qu'ils retournent, ils vont réintégrer l'armée, leur solde sera rétablie et leurs problèmes de logement seront réglés. En ce qui concerne les étudiants, 2000 bourses d'études ont été données par l'Etat de Côte d'Ivoire pour faciliter le retour de l'ensemble des étudiants dans les universités publiques et privées. Par rapport aux ex-miliciens, des dispositions sont prises ; à l'heure où je parle, un important nombre de jeunes intègrent l'armée de Côte d'Ivoire, le corps des gardes pénitentiaires, des Eaux

et Forêts, de la Douane, des Impôts et du Trésor. Tout une politique de réinsertion est engagée concernant les jeunes réfugiés en dehors de la Côte d'Ivoire et toute la jeunesse du pays. Donc la question de la réinsertion est prise au sérieux », a indiqué Alphonse SORO.

Ces propos quoique rassurants, étaient visiblement loin de susciter l'enthousiasme auprès des jeunes réfugiés présents à la rencontre, au point de dissiper chez eux la peur et le doute consécutifs aux horreurs de la guerre.

Plusieurs inquiétudes ont été soulevées au cours de la rencontre. Elles sont notamment relatives au vote de la loi d'amnistie, la libération des prisonniers politiques etc. Des inquiétudes sur lesquelles beaucoup jugent insuffisantes les garanties données par le Député.

« La montagne a accouché d'une souris ! Nos inquiétudes ne sont pas épongées », a regretté ZAOULI Bi -Théo-

phile, Président du site des réfugiés ivoiriens à Avépozou.

Quelques uns cependant, sont volontaires au départ. C'est le cas d'un jeune homme surnommé Jack Bauer. « Honorable, je pense que vous pouvez nous sauver ; vous pouvez nous permettre de rentrer » a-t-il déclaré, s'adressant au Député. Puis d'ajouter : « Je veux bien rentrer, mais en avion ! ».

« Jack Bauer » et tous les autres candidats au départ pourraient retrouver leur Côte d'Ivoire natale dans les tout prochains jours ; une annonce du Député SORO. « Des départs sont prévus dans trois ou quatre jours », avait-il déclaré.

Le processus du retour des réfugiés ivoiriens est enclenché. Le pari cependant est encore loin d'être gagné. Seul le temps pourra venir à bout des réticents qui hésitent encore à rentrer.

« Gbozo » : Acrobatie de Moto Une nouvelle passion pour la jeunesse togolaise

✎ Yves AWOUGNON

« Gbozo, makpô nudé », « Gbozo, fais moi voir du spectacle » en mina, est une expression très à la mode à Lomé. Ce sont les mots de ralliement des jeunes adeptes d'un phénomène né il y a trois ans dans la capitale, qui consiste à s'offrir en spectacle sur des motos, dans des positions acrobatiques dangereuses : debout sur le siège pendant que l'engin roule ou encore la roue avant soulevée. Lieu de rassemblement : le Boulevard du Mono, tous les jeudis soirs.

« Je viens ici tous les jeudis à partir de 22 heures pour offrir du spectacle au public. Voyez comme il est présent et participe activement à notre spectacle », confie fièrement Eugène X, un jeune motard, rencontré aux encablures de l'hôtel Palm Beach, sur le boulevard du Mono, point de ralliement hebdomadaire des motards et du nombreux public qui se déplace pour admirer le show.

Celui-ci a lieu, outre les jeudis nuits sur le boulevard du Mono, les dimanches après-midi à Tokoin CERFER. C'est une espèce de Street Racing qui se déroule dans certaines grandes métropoles mondiales comme Tokyo, souvent tard dans la nuit et en toute illégalité. A la différence de ceux-ci cependant,

le Gbozo n'est pas une course d'automobiles avec un trophée pour le vainqueur mais plutôt une acrobatie de véhicules à deux roues.

GBOZO, UN CONCEPT

S'il est très difficile de savoir comment est né ce mouvement, l'on peut cependant le situer dans le quartier Bè-Kpota. L'un de ses initiateurs, est connu sous le pseudonyme de « Yôrôbô de Lomé », en référence à l'artiste ivoirien DJ Arafat, dont il s'inspire. En outre, la mise en circulation d'une nouvelle série de motos d'origine chinoise surnommées « Yôrôbô », « Aloba » etc., a énormément contribué à populariser le mouvement. De fait, pour ses leaders, Gbozo



Un jeune motard en exhibition.

n'est pas un simple regroupement de gens passionnés de la moto. « Au début, c'était anarchique et les jeunes faisaient leur numéro partout en ville, même sur les voies publiques. Cela entraînait quelques troubles et des risques aussi bien pour les autres usagers que pour les jeunes motards eux-mêmes. Au fur et à mesure, ils

se sont mieux organisés, rendant ainsi le concept Gbozo davantage positif » assure un membre du groupe.

Plus qu'un simple loisir ou une occasion de divertissement, Gbozo est avant tout un mouvement, soutenu par des artistes et promu à travers leurs morceaux. « Il s'agit de faire rêver les gens. Nos acrobaties sont également un moyen pour nous de montrer qu'on peut faire évoluer les choses », résume un jeune motard.

UN MOMENT DE NON DROIT.

Le spectacle GBOZO, aussi beau qu'il soit, ne respecte cependant aucune règle de sécurité ou du code de la route.

Les risques d'accident sont réels et permanents. Selon un spectateur régulier, un des acrobates aurait une fois perdu le contrôle de son engin pour finir sa course dans la foule. Résultats : quelques blessés et une grosse frayeur.

Un ancien membre de Gbozo-Club dénonce d'ailleurs cette situation : « Ce qui se fait ici sur le boulevard, ce n'est pas ce que nous appelons Gbozo. Le vrai Gbozo est un club organisé et a un cadre pour s'entraîner juste à côté du CERFER. Ici, tout le monde vient faire n'importe quoi », affirme-t-il.

La différence entre ce qui se fait sur le Boulevard du Mono et à CERFER est que sur le premier site, il n'y a aucun ordre à respecter. Tous les véhicules participent au spectacle. Des quatre roues aux deux en passant par les tricycles. Et tout conducteur de véhicule peut offrir du spectacle avec tout le risque que cela représente. En revanche, sur le site de CERFER, tout le monde n'est pas autorisé à faire des démonstrations avec sa moto. Vous devez être d'abord membre du groupe », Toudji Koami, un membre du club explique.

Mais visiblement, le show offert re-lègue au second plan les questions sécuritaires pour les spectateurs.


TOYOTA

AVANZA
Voyez GRAND!



Photos non contractuelles - Projecteurs antibrouillard et jantes alliage disponibles en option


CFAO MOTORS
cfaogroup.com

CFAO MOTORS - TOGO
 Bd Eyadema - B.P.332-Lomé - Tél. : 22 21 20 79 / 22 23 31 00 - Fax : 22 21 36 71



Penser l'avenir du coton africain

L'A.C.A face au défi de la qualité et de la quantité du coton

Après Le Caire (Egypte) en 2007, Accra (Ghana) en 2008, Lusaka (Zambie) en 2009, Yaoundé (Cameroun) en 2010, Khartoum (Soudan) en 2011 et Victoria Falls (Zimbabwe) en 2012, Lomé la capitale du Togo a eu le privilège d'abriter du 21 au 23 mars derniers, la onzième édition des Journées de l'Association Cotonnière Africaine (A.C.A). Événement international regroupant chaque année des délégués membres et invités en provenance d'Afrique, d'Europe et des Amériques, les Journées de l'A.C.A représentent un cadre incontournable d'échange et de partage d'expériences sur les questions d'intérêts communs aux filières cotonnières.

La rencontre de Lomé était placée sous le thème : « **5 millions de tonnes de coton fibre de qualité irréprochable, à l'horizon 2022 : nouveau défi pour l'A.C.A** ».

En effet, l'Afrique produit en moyenne près de 1,5 million de tonnes de coton fibre chaque année, ce qui demeure faible comparé à la production mondiale évaluée à 21 millions de tonnes. Porter le niveau de la production à 5 millions de tonnes d'ici à 2022, reste donc un défi sur lequel les participants à la rencontre se sont penchés. Au total 202 membres, délégués et invités ont fait le déplacement de Lomé.

Plusieurs discours ont marqué l'ouverture de la rencontre.

Dans son intervention, M. Kokou DJAGNI, Directeur Général de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) et Président du Comité d'Organisation, retraçant les efforts consentis pour l'organisation, s'est félicité du nombre de participants prenant part aux assises. « *Aujourd'hui, sur 120 à 150 participants envisagés, je suis heureux de vous annoncer que nous avons déjà rassemblé deux cents deux (202) inscriptions de membres, délégués et invités, en provenance de tous les continents* », a-t-il annoncé.

Le Ministre togolais de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Lt-col. Ouro-Koura AGADAZI, a quant à lui, souligné l'opportu-

nité et l'importance de ces Journées, lesquelles selon lui, interviennent « à une période où le gouvernement togolais s'emploie à donner un souffle nouveau à la filière cotonnière, en l'inscrivant dans une vision centrée sur une croissance soutenue de la production et une amélioration des revenus des producteurs ».

Selon Lt-col AGADAZI, les défis auxquels fait face l'agriculture africaine et particulièrement le secteur cotonnier sur le continent, sont multiples et ne peuvent être relevés individuellement par les pays. Aussi, s'est-il réjoui de l'existence de l'A.C.A qui se charge de mutualiser les forces et les savoir-faire, afin de défendre et valoriser le coton africain au plan international. « *L'A.C.A constitue et doit demeurer une force par laquelle la fédération des énergies aide à relever plus rapidement les énormes défis du secteur cotonnier africain* », a indiqué le Ministre.

Soulignant l'importance du coton dans l'économie des pays d'Afrique, M. Eso Solitoki, Ministre des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, représentant le Premier Ministre, a indiqué que cette culture « *est sans contexte le premier pourvoyeur d'emplois et de revenus sûrs pour les agriculteurs de la plupart de nos pays et constitue un important facteur de lutte contre la pauvreté. Il contribue de manière importante à la*



Les participants posant avec les officiels.

formation du PIB de nos pays ». Les filières cotonnières, devait-il poursuivre, restent confrontées à de réels et préoccupants défis. Dans ce contexte, a-t-il prévenu, aucun détail ne saurait être négligé, sans risquer d'hypothéquer l'avenir du coton africain. Aussi l'orateur s'en est-il remis au savoir-faire des participants, spécialistes du coton, pour faire avancer le secteur.

De l'allocution de M. IYA Mohamed, Président de l'A.C.A, on retient l'historique de la création de l'Association, ses objectifs, ses réalisations et les défis qui l'attendent.

Etaient au menu des deux jours de travaux des 11^{èmes} Journées de l'A.C.A, l'Assemblée Générale annuelle, des communications sur divers sous-thèmes dont : « *Quelles stratégies à engager par l'A.C.A pour atteindre les 5 millions de tonnes de coton fibre et de qualité irréprochable à l'horizon 2022 ?* » ; « *Evolution du prix du coton sur le marché mondial : état des lieux et perspectives* »...

A propos de l'A.C.A

Face aux nombreux défis auxquels se trouve confronté le coton africain, des sociétés de production et d'appui à la production de coton graine, d'égrenage et de commercialisation de la fibre, ont exprimé leur volonté de créer l'A.C.A, à l'occasion de leur rencontre de Cotonou en juin 2001. Cette volonté réitérée un an plus tard à Abidjan en Côte d'Ivoire, sera concrétisée le 19 septembre 2002 à Cotonou au Bénin où l'A.C.A, a été créée au cours d'une assemblée générale constitutive. Le siège de l'A.C.A se trouve à Cotonou au Bénin.

La mission de l'Association est d'assurer la défense et la promotion du coton africain dans le respect des règles du commerce international en contribuant à améliorer la productivité, la qualité, la compétitivité et la valorisation du coton africain dans une perspective de développement durable. Elle vise entre autres objectifs, à regrouper des professionnels afri-

cains du coton et créer un cadre de concertation pour traiter des questions d'intérêt commun ; collecter, traiter et diffuser largement toutes les informations relatives au commerce du coton auprès de ses membres, des Etats et organismes politiques et économiques africains ; assurer la mise en œuvre et le respect de bonnes pratiques commerciales par l'élaboration et le respect d'un contrat type africain ...

L'A.C.A est administrée par un Comité de Direction composé de onze personnes physiques élues par l'Assemblée Générale parmi les membres actifs. Il élit en son sein un Bureau directeur de 07 membres.

Le bureau en exercice depuis le 16 mars 2012 se compose comme suit:

- IYA Mohamed du Cameroun : Président
- Mohieldin Ali Mohamed ABDALLA du Soudan : 1er vice-Président
- Salif CISSOKO du Mali : 2e vice-président
- MUTUNGA Charles Marco de la Tanzanie : 3e vice-président
- Mahatma Adoum ISMAEL du Tchad : 4e vice-Président
- Kokou K. DJAGNI du Togo : Rapporteur
- OSIEKU Georges du Ghana : Trésorier

L'A.C.A compte aujourd'hui 31 membres actifs de 19 pays dont le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, l'Ouganda, la Centrafrique, le Sénégal, le Soudan, la Tanzanie, le Tchad, le Togo, la Zambie, le Zimbabwe etc. ; 34 membres correspondants et 7 membres associés.

Trois questions à M. DJAGNI, DG NSCT

En prélude à la tenue des assises de l'A.C.A, M. DJAGNI Kokou, Directeur Général de la NSCT s'est confié à "Challenge A.C.A" un journal exclusivement conçu pour l'événement. Lire l'entretien!

Que représente pour la NSCT et son personnel le fait d'accueillir les 11^{ème} Journées de l'Association Cotonnière Africaine ?

C'est un grand honneur pour la NSCT et par-delà, pour l'ensemble des Togolais d'être l'hôte de ces 11^{ème} Journées de l'A.C.A.

C'est sans doute le témoignage de la confiance que les acteurs des filières cotonnières africaines placent dans la relance de la filière cotonnière togolaise et je tiens à les en remercier.

Comment doit-on comprendre le thème retenu pour cette rencontre de Lomé ?

Vous savez que sur 21 millions de tonnes de coton produit en moyenne chaque année dans le monde, l'Afrique n'y contribue que pour 1,5 million de tonnes. Pourtant, il est évident que les potentialités africaines dépassent largement ce niveau. L'A.C.A



M. Kokou DJAGNI

essaie donc d'inciter les sociétés cotonnières à trouver les voies

et moyens pour relever ce défi. Ce thème est aussi un appel à la vigilance pour la préservation de la qualité de notre coton. Il ne s'agit pas de sacrifier la quantité à la qualité.

Après quatre (04) ans d'existence, comment se porte la NSCT?

La NSCT se porte bien et la filière va de mieux en mieux. Les efforts se poursuivent pour rendre au pays toutes ses potentialités. En quatre années, la production est passée de 28.000 tonnes à 95.000 tonnes de coton-graine attendus pour cette année. Nous nous réjouissons du climat apaisé et serein qui règne dans la filière tout entière. Il est important de relever que la filière bénéficie d'un accompagnement très précieux de la part des plus hautes autorités togolaises et cela nous aide à aplanir les difficultés qui se présentent.

Avec le concours de Togo Telecom

Le Togo connecté au câble sous-marin : Défis et opportunités

• OPPORTUNITÉS

Etre directement connecté au câble donne au Togo une multitude d'avantages. Désormais, le Togo va disposer d'une bande passante suffisamment large pour se permettre n'importe quelles applications internet et multimédias. Trois (03) facteurs majeurs caractérisent cette nouvelle phase dans la vulgarisation des TICs au Togo :

- une large bande passante
- des débits extrêmement rapides
- une multitude d'applications révolutionnaires.

La large bande passante permet de mieux écouler les flux de vidéo et de musique qui sont de grands « consommateurs » de bande passante. En effet,

vidéo et musique alourdissent la bande passante et ralentissent la vitesse de circulation des données. Le câble sous-marin, par sa capacité, permet de véhiculer ces données sans saturation.

Tout comme une autoroute sur laquelle n'importe quel bolide (Ferrari, Porsche...) peut circuler à vitesse maximale, la bande passante offerte par le câble sous-marin permet aux utilisateurs de surfer à très haut débit. En effet, la vitesse est l'une des caractéristiques majeures de l'utilisation du câble sous-marin.

Ainsi, certaines applications multimédia et certains téléchargements qui n'étaient pas possibles ou paraissaient difficiles à réaliser jusqu'à présent, sont désormais réalisables.



La disponibilité d'une bande passante large et rapide influe sur les coûts de l'opérateur et, par conséquent du client. L'Internet et le téléphone seront donc beaucoup plus accessibles pour les Togolais, ce qui va booster la circulation de l'information, pierre angulaire du dé-

veloppement socioéconomique.

• DÉFIS

Pour Togo Télécom, cette connexion au câble sous-marin représente un atout majeur dans la poursuite de la vulgarisation des TICs au Togo. En effet, plus d'une dizaine de projets

en cours mis sur pied par l'opérateur historique des télécoms vont y puiser des ressources indispensables. Malgré l'absence d'une bande passante suffisante avant l'arrivée du câble, Togo Télécom avait déjà commencé l'expérimentation des applications comme la visioconférence, l'éducation, ou encore l'e-santé.

Avec le câble WACS, les applications vont se multiplier et permettre de révolutionner leurs domaines d'application : l'économie, la gestion, le système bancaire, l'éducation, les médias et le divertissement. L'avènement du câble sous-marin répond à la mission principale que s'est assignée Togo Télécom : « faciliter la circulation de l'information sur toute l'étendue du territoire ».

3ème journée Eliminatoires Brésil 2014 Le Togo, bon dernier du groupe I

✎ Martial B

Dans la course pour la Coupe du monde 2014 au Brésil, les Eperviers du Togo se compliquent les équations. Bons derniers du groupe I avant cette 3ème journée des éliminatoires, les ambassadeurs togolais n'ont guère évolué après avoir concédé une nouvelle défaite (1-2) face aux Lions Indomptables du Cameroun. Au stade Ahmadou Ahidjo de Yaoundé, la bande à Didier Six s'est pourtant montrée volontaire.

Congo 4 points et du Togo 1 point. Pas sûr que cette défaite à Yaoundé ramène la sérénité dans un groupe Epervier en pleine crise depuis la dernière CAN où malgré une qualification historique en quart de finale, Didier Six n'est pas en odeur de sainteté avec certains.

Héroïques, c'est le qualificatif qui revient dans tous les commentaires malgré la défaite des Eperviers du Togo lors de la 3ème journée des éliminatoires comptant pour la messe mondiale du football au pays de la Capoeira. Diminué par l'absence de deux de ses cadres et non des moindres, le onze national togolais a tenu la dragée haute aux Lions Indomptables sur leurs installations. Agassa Kossi, le gardien N°1 des Eperviers et Adébayor Shéyi, l'attaquant vedette de l'équipe en froid avec Didier Six, leur sélectionneur ont décliné la convocation pour ce match. N'eût été un Samuel Eto'o des grands jours, Womé Dové et compagnie seraient revenus de Yaoundé tout au moins avec un point, histoire de se donner un peu d'air dans un groupe où ils pointent à la dernière place avec 1 point au compteur.

C'est à la 82ème minute que sur une frappe dont il a seul le secret, l'attaquant camerounais d'Anzhi Mackachkala réduit à néant tous les efforts fournis jusque là par l'équipe nationale togolaise. En effet en dehors des 20 premières minutes du match où les joueurs camerounais prennent le jeu à leur compte et multiplient les occasions



L'équipe nationale des Eperviers du Togo

de buts, ce sont les visiteurs qui ont ensuite mis le pied sur le cuir. Pourtant c'est Samuel Eto'o qui sur penalty à la 40ème, donne l'avantage à son équipe. Peu avant la mi-temps, Womé Dové remet les pendules à l'heure. Jusqu'à cette fatidique 82ème minute, où, contre le cours du jeu, Eto'o décoche une superbe frappe enroulée qui ne laisse aucune chance à Tchagouni Baba, jusque là impeccable.

Le Togo venait ainsi d'enregistrer sa deuxième défaite dans ces éliminatoires après celle concédée en RD Congo. Le Cameroun quant à lui avec ce succès prend la tête du groupe avec 6 points, suivi de la Libye 5 points, de la RD

Congo 4 points et du Togo 1 point. Pas sûr que cette défaite à Yaoundé ramène la sérénité dans un groupe Epervier en pleine crise depuis la dernière CAN où malgré une qualification historique en quart de finale, Didier Six n'est pas en odeur de sainteté avec certains.

Un fossé s'est en effet créé entre certains joueurs cadres de l'équipe et leur entraîneur, les premiers, réclamant la démission de celui-ci pour incompétence. Six, ne manque donc aucune occasion d'envoyer des piques à ceux-ci notamment à Adébayor « Adebayor en tant que joueur m'intéresse. Mais un joueur doit rester un joueur », a laissé entendre Six lors de la conférence d'après match au Cameroun.

Démarrage de la nouvelle saison à la FTF : Les clubs de la D1 renouent avec le terrain le 13 Avril prochain

Alors que l'on annonce la venue prochaine d'une délégation de la FIFA à Lomé en vue de définir la gestion de ses subventions à la FTF, le bureau exécutif lance dans la foulée le démarrage de la nouvelle saison 2012-2013. Pourtant, dans le QG des divers clubs on ne s'accorde pas encore sur le classement général de la saison écoulée. Et pour cause, la FTF leur a servi un classement général des plus contestés conçu plus dans la logique de satisfaire aux exigences de la FIFA que de tenir compte de la réalité du déroulement du championnat.

C'est dans cette atmosphère que les clubs de la D1 retrouveront probablement les terrains de football le 13 Avril prochain. «Le Bureau Exécutif a fixé au 08 mars 2013 la date du démarrage de la saison sportive 2012-2013. Le Bureau Exécutif de la FTF a, par ailleurs, fixé au 13 avril 2013 le lancement du championnat national de la première division avec le match inaugural entre le champion en titre de la D1, Dyto FC et le champion de la D2, Anges de Notsè. La deuxième division et la troisième division démarreront respectivement le 5 et le 19 mai 2013 », précise un communiqué de la FTF à la suite d'une réunion du 05 mars dernier. Depuis la fin des championnats D1 et D2 de la saison 2011-2012, plusieurs litiges dont certains sont toujours pendants devant la commission de recours, opposent plusieurs clubs.

Ces derniers attendant toujours que la commission tranche et visiblement ce n'est pas pour demain. La cacophonie à la FTF est des plus criardes. Les commissions ne se retrouvent pas dans les textes inadaptés imposés par le BE de la fédération pour gérer les compétitions nationales. Et pour couronner le tout, les clubs n'ont même pas eu accès aux PV de tous les matches de ces championnats avant qu'on ne les renvoie entamer une nouvelle saison. Ils ne comprennent rien

de la gestion faite par la FTF des subventions qui proviennent à la fois de l'Etat togolais et de la FIFA. Certains clubs menacent même d'aller devant TAS pour se faire entendre.

Les appréhensions des responsables des clubs sont confirmées par la décision de la Commission des Finances de la FIFA le 13 décembre 2012 de placer la FTF sous tutelle et confiant un rôle central au cabinet d'audit KPMG, dans la gestion et le contrôle de la gestion des fonds qui seront alloués au BE dirigé par Gabriel Ameyi. La FTF n'ayant pas été en mesure de justifier l'utilisation d'un montant s'élevant à 432 400 USD, ce qui a amené la faitière des associations du football, à mettre la FTF sous tutelle. Une mission de la FIFA sera à Lomé dans les jours à venir pour recadrer tout ce qui concerne ces subventions à la FTF.

Comme l'an dernier le BE de la FTF, de manière unilatérale s'apprête de nouveau à lancer les clubs dans des championnats à problèmes multiples dont les résolutions ne sont basées sur aucun texte. Vivement que la FIFA qui seule peut se faire entendre par la FTF, se penche également sur l'harmonisation des textes. Les championnats nationaux débuteraient avec moins de polémiques.

Journée mondiale de la Poésie au Togo

✎ Franck NONNKPO

Edem Kodjo, meilleur Promoteur de la Poésie au Togo en 2012

Le 21 mars dernier a été célébrée la 14^{ème} Journée mondiale de la Poésie.

Au Togo, l'événement a été commémoré par le Cénacle (Association de la Nouvelle Génération de poètes togolais) pour la 5^{ème} fois consécutive. Le thème retenu est : « *L'écrivain et les Droits de l'Homme* » ; une manière pour l'association d'inciter les écrivains en général et les poètes en particulier, à contribuer par leurs écrits à la défense et à la promotion des droits

humains. « *Nous avons notre part à jouer et c'est le lieu de nous inviter à plus d'objectivité dans nos écrits, afin que la défense, la protection et la promotion des droits humains ne demeurent point l'effet de vaines sensations, mais le baromètre pour aider nos sociétés à émerger dans de bonnes conditions* », a indiqué M. Kodzo Adjéwoda VONDOLY, Président du Cénacle.

« *L'existence de ces droits (ndlr : les droits humains) et leur protection constituent la raison d'être de la*



Adjéwoda VONDOLY

vie des hommes en communauté », renchérit Prof. Robert DUSSEY, invité d'honneur de l'édition 2013 de la Journée de la Poésie au Togo.

Dans le cadre de cette Journée lancée le 18 janvier dernier par le Cénacle, plusieurs activités ont été organisées dont des ateliers d'écriture, un don d'ouvrages au Lycée de Tokoin, un concours de poésie ...

Ces activités ont connu leur apothéose le 21 mars à l'EAMAU en présence d'une foule nombreuse de personnalités et d'amoureux de la poésie.

Au menu de la rencontre, des séances de déclamation de

poèmes, la présentation de l'invité d'honneur, la remise de prix aux lauréats du concours de Poésie. Un hommage appuyé a été rendu à Aimé Césaire, le célèbre poète martiniquais.

Au cours de la rencontre, il a été dévoilé le nom du lauréat du Prix Cénacle du meilleur Promoteur de la Poésie au Togo en 2012. Il s'agit de M. Edem KODJO, ancien Premier Ministre, écrivain, auteur de plusieurs ouvrages.

FESTIVAL MINE DE CRAYON :

✎ Yves AWOUGNON

CFAO Motors soutient le graffiti, un art pas très connu de la population togolaise

Une voiture est mise en exergue dans le dessin. C'est le nouveau modèle de véhicule que l'entreprise va lancer dans les tous prochains jours.

En partenariat avec l'association Or Noir organisateur du festival Mine de Crayon, le distributeur des véhicules de marque Toyota au Togo a voulu donner une opportunité aux jeunes graffiteurs de pouvoir exprimer leurs talents.

« *En offrant cette opportunité, nous poursuivons deux objectifs. Premièrement, nous sommes dans l'automobile et bientôt nous allons lancer un nouveau modèle Toyota RAV4 et nous avons voulu donner une touche particulière à cela en faisant connaître ce véhicule à travers le graffiti. Deuxièmement, nous offrons un espace assez spécial à ces jeunes pour l'expression de leur art* », a expliqué Albert ZILEVOU, Responsable



Jeunes graffiteurs à l'oeuvre.

Marketing à CFAO Motors.

Peu importe les objectifs du partenaire, pour ces jeunes ce qui est important c'est de trouver de l'espace pour d'abord prouver leurs talents et ensuite promouvoir cet art dont les pratiquants sont vus comme des désœuvrés ou des cancrs. « *Le graffiti n'est pas vraiment reconnu ici par la population et c'est pour cette raison que nous nous battons dans notre groupe pour le faire connaître. Nous rencon-*

trons beaucoup de difficultés dans l'application de cet art par rapport au matériel qui coûte cher et à l'espace où on peut s'exprimer puisque c'est un art de rue », a affirmé Amédédji Kodjo alias « Patriote », l'un des graffiteurs.

Le graffiti est un art très ancien et très connu dans l'antiquité. Le mouvement aux Etats-Unis a été très spectaculaire dans le métro de New York dont les rames se sont subitement couvertes de nom. En quelques années, ces « tags » (signatures) sont devenus de véritables typographies. Le but du graffiti nord-américain était au départ d'obtenir la célébrité, la reconnaissance des autres « taggers » ou « graffers » leur signifiant par là qu'ils existent.

Le graffiti est né au Togo avec le mouvement Hip Hop dans les années 90.

Et de deux pour Omar B : « Lonlonwa » !

✎ Vanessa NIKUE

La salle Marie Dominique de la paroisse universitaire St Jean a abrité le samedi 23 Mars 2013, le lancement officiel du nouvel album de la star du R'NB togolais, AHIAGBA Omar, alias Omar B. « *Lonlonwa* », c'est le titre de cet opus, composé, arrangé et interprété par l'artiste lui-même.

L'album est un ensemble de 17 titres chantant l'amour, les peines et les joies de la vie, le pardon, l'espoir... La cérémonie de lancement a été honorée par la présence de grands noms de la musique togolaise et du public qui a fait nombreux le déplacement. Autour de la table d'honneur, était assis aux côtés de l'artiste, RX Patou,



celui qui, selon Omar B, a fait de lui ce qu'il est aujourd'hui en l'encourageant à se lancer dans la musique ; il y avait également Wedy, longtemps présenté par les rumeurs comme un adversaire d'Omar B. « *Wedy est, et restera mon aîné que j'ai toujours aimé* », a déclaré Omar B, mettant

fin aux malveillantes rumeurs sur les rivalités entre lui et son aîné.

« *Lonlonwa* » aux enchères a été adjugé à 1 500 000 de nos francs et vient ainsi battre le record du premier album d'Ilane Touré qui en 2009, lors de sa présentation officielle, avait été arraché à 1 000 000 de FCFA.

Après « *Améssiamé* », Omar B met à la disposition de ses fans « *Lonlonwa* », un album à couper le souffle, désormais disponible dans les bacs à 1500 F CFA.

L'album passant déjà en boucle sur les chaînes de télé et radio, est promis à un succès certain.

Vient de paraître :

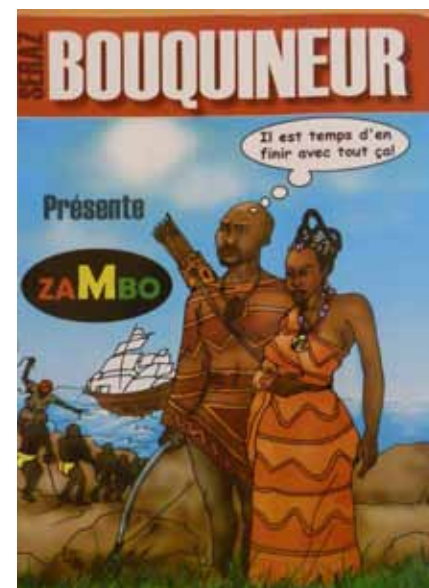
✎ Franck NONNKPO

« Zambo », la première œuvre de la collection « Seraz Bouquineur »

La littérature togolaise a célébré le 17 mars dernier, la parution de « *Zambo* », le premier ouvrage de la collection « *Seraz Bouquineur* ». Concept initié par l'écrivain-journaliste Serge AZIALE, « *Seraz Bouquineur* » consiste en la publication périodique, en format magazine, d'œuvres littéraires illustrées, destinées à la sensibilisation. Il a pour objectifs de faciliter la publication fréquente d'œuvres littéraires, étancher la soif des amoureux de la littérature, rendre les œuvres littéraires plus accessibles à un large public, particulièrement aux élèves, au travers des tournées de sensibilisation dans les établissements et des rencontres avec les auteurs ; offrir une visibilité aux partenaires. Ecrivain-Journaliste, Rédacteur en chef du bimensuel satirique « *Pipo Magazine* », Serge AZIALE, alias Seraz est auteur de trois œuvres littéraires publiées chez Awoudy : « *Retour vers l'amour* » (février 2010), « *Rose et Eros* » (décembre 2010), « *Love Sweet Love* » (janvier 2013).

« *Zambo* », le héros qui sommeille en nous !

Court récit d'une vingtaine de



pages, « *Zambo* », du nom du personnage central de l'œuvre, rend hommage à tous ceux qui se sont battus pour l'abolition de l'esclavage, la fin de la colonisation ... et tous ceux qui se battent aujourd'hui pour l'évolution de la terre mère.

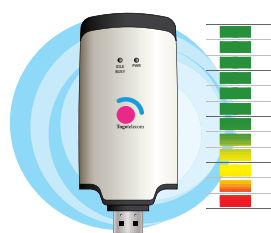
Au-delà du récit, « *Zambo* » symbolise ce héros qui sommeille en tout être humain en général, et en tout africain en particulier. « *Ce héros que nous sommes tous appelés à réveiller, afin d'accéder à une vie meilleure et digne.* » dira Seraz.



HELIM nomade

Où je veux, quand je veux!

FACTURATION AU VOLUME			
FORFAIT	PRIX TTC	VALIDITÉ	VITESSE MAXIMALE
128Mo	590 F CFA	3j	2,8 Mbps HELIM Nomade Or
256Mo	1 180 F CFA	5j	
1Go	4 720 F CFA	15j	
3Go	14 160 F CFA	20j	
5Go	23 600 F CFA	30j	



FACTURATION AU FORFAIT

Pour les débits de connexion de 300Kb/s ou 614Kb/s

FACTURATION AU FORFAIT			
FORFAIT	PRIX TTC	VALIDITÉ	VITESSE MAXIMALE
illimité	15 390 F CFA	30j	614 Kb/s HELIM Nomade Argent
illimité	11 800 F CFA	30j	307 Kb/s HELIM Nomade Bronze

Prix de la clé HELIM Nomade : **24 995 F TTC**

FACTURATION À LA DURÉE

TEMPS DE CONNEXION	PRIX TTC
1H	360 F CFA

- Facturation par pas de 15mn
- Pas entamé facturé entièrement
- Tarif unique pour toute la journée

illico
le fixe sans fil

FACTURATION À LA DURÉE

Pour des débits de connexion
jusqu'à 300 Kb/s



Frais de mise en service Internet : **5 900 F TTC**

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou **appelez le 112.**

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

moovzone

Appelez jusqu'à 7 F la minute selon l'heure et l'endroit.



Chez Moov nous savons que plus les tarifs baissent, plus vous êtes contents. C'est pourquoi nous avons créé Moovzone. Désormais vous pouvez profiter de réductions sur vos appels vers moov allant jusqu'à **95% selon l'heure et l'endroit où vous vous trouvez.**

Pour afficher le taux de remise sur votre écran de téléphone, activez les paramètres de diffusion cellulaire.

Pour souscrire, tapez ***106*5#**.

-95%

-30%

-40%

-30%

-10%

-20%

-90%

-50%

-40%

-30%

-80%



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat

